

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM
SÉANCE DU 14 JANVIER 2014

À une séance du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le mardi 14 janvier 2014 à 19h30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture: Madame la conseillère et Messieurs les conseillers Daniel Meunier, Philippe Dunn, Réjean Racine et Gisèle Thériault formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Normand Delisle.

Madame Danielle Cardin Pollender et Monsieur Marc Labrecque sont absents.

Assiste également à la réunion: le directeur général et secrétaire-trésorier, Me Jean-François Grandmont.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation des procès-verbaux des 3 et 16 décembre 2013
3. Approbation des comptes et transferts
4. Rapport des dépenses autorisées
5. Correspondance
 - 5.1 **Lettre du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs concernant l'octroi d'une subvention**
6. Administration
 - 6.1 **PG Solutions – Contrats d'entretien - Renouvellement**
 - 6.2 **Dépenses incompressibles**
 - 6.3 **Règlement numéro 2014-02 établissant un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux – Avis de motion et présentation du projet**
 - 6.4 **Hôtel de Ville – Alarme incendie – Acceptation provisoire**
7. Urbanisme
8. Voirie
9. Eaux usées et eau potable
10. Sécurité publique
11. Loisirs
12. Environnement
13. Varia
14. Période de questions
15. Levée de l'assemblée

2014-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour présenté en gardant le varia ouvert.

2014-002

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 3 ET 16 DÉCEMBRE 2013

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'approuver les procès-verbaux des 3 et 16 décembre 2013.

2014-003
APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant 165 579.26 \$ et d'autoriser le directeur général ou la secrétaire-trésorière adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

2014-004
RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

Le directeur général dépose un rapport des dépenses autorisées.

2014-005
CORRESPONDANCE
LETTRE DU MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA FAUNE ET DES PARCS CONCERNANT
L'OCTROI D'UNE SUBVENTION

Monsieur le maire mentionne la réception d'une lettre du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, M. Yves-François Blanchet, l'informant que la performance de notre municipalité en matière de gestion des matières résiduelles lui a valu une subvention de 21 296.78 \$ dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles.

2014-006
ADMINISTRATION
PG SOLUTIONS – CONTRATS D'ENTRETIEN - RENOUELEMENT

Il est proposé par Philippe Dunn, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement :

- d'accepter de payer les factures CESA12681 et CESA12682 pour le renouvellement des contrats d'entretien et de soutien des applications de la firme PG solutions aux montants respectifs de 7075\$ \$ et 4220 \$ plus taxes;
- de financer ces dépenses, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité (budget courant);
- d'autoriser le directeur général ou la secrétaire-trésorière adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2014-007
ADMINISTRATION
DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement de préautoriser le paiement des dépenses contractuelles incompressibles suivantes :

FOURNISSEUR	MONTANT PRÉVU
Quote-part Cour municipale - Ville de Cowansville	1 500 \$
Les Entreprises Allaire Gince inc. : contrat de déneigement	219 220
Mini excavation Éric Bonin inc : contrat de déneigement	5 186
Contrat pour l'entretien de la patinoire - M. Freland	2 700
Simo Management Inc. : contrat - égout et aqueduc	22 490
Services Sanitaires Campbell Inc. : contrat vidange fosse septique	35 935
Récupération 2000 Inc. : contrat collecte des ordures	55 512
Récupération 2000 Inc. : contrat collecte sélective	66 099
Conseil : salaires et allocations	49 752
Employés : salaires et avantages sociaux	389 159
SSQ Groupe financier, assurance collective	13 470
Groupe Ultima - MMQ Ass. Générale	26 033
S.Q.A.E. : emprunt réseau d'égouts	6 040
Bell Canada: téléphone - Loisirs	670
Bell Mobilité : cellulaires	3 000
Vidéotron : téléphonie et service d'Internet haute-vitesse	2 820
Hydro-Québec : électricité	39 180
Quote-parts - MRC Brome-Missisquoi	128 607
PG Solutions: contrat d'entretien et service de soutien des applications	11 714
CDS Produits de Bureau : contrat d'entretien copieur	3 000
PitneyBowes/PitneyWorks : timbres et location de timbreuse	5 660
Buanderie Shefford Inc. : service de buanderie - Hôtel de ville	1 135
Coopérative Pays des vergers : entretien ménager - Hôtel de ville et biblio.	10 185
Les Pétroles Dupont : huile à chauffage - Hôtel de ville	12 955
Ville de Lévis : service d'urgence 9-1-1	10 000
Ministère de la Sécurité Publique : Sûreté du Québec	197 885
Ville de Bromont : service d'incendie	217 644
Ville de Bromont : entente loisirs	1 500
Ville de Cowansville : entente loisirs	24 000
Ville de Farnham: entente loisirs	7 500
Société Assur. Auto. Québec : immatriculations	875
N. Bernard : essence camion et auto	6 130
Centre financiers aux entreprises, frais mensuels fixes Desjardins	1 560
R.I.E.D.S.B.M. : service d'élimination des déchets	39 000
C.R.S.B.P. : tarification annuelle pour la bibliothèque	11 188
C.R.S.B.P. : service informatique pour la bibliothèque	2 430
Total prévu	<u><u>1 631 734</u></u> \$

et d'autoriser le directeur général ou la secrétaire-trésorière adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit, sur réception des factures.

2014-008
ADMINISTRATION
RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-02 ÉTABLISSANT UN CODE
D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX
AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET

Avis de motion est donné par Normand Delisle de la présentation pour adoption à une prochaine séance du Règlement numéro 2014-02 établissant un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

M. le maire Normand Delisle présente le projet de code d'éthique et de déontologie.

Ce projet de règlement énonce notamment :

- Les principales valeurs de la municipalité :
 - 1° *l'intégrité des membres de tout conseil de la municipalité;*
 - 2° *l'honneur rattaché aux fonctions de membre d'un conseil de la municipalité;*
 - 3° *la prudence dans la poursuite de l'intérêt public;*
 - 4° *le respect envers les autres membres d'un conseil de la municipalité, les employés de celle-ci et les citoyens;*
 - 5° *la loyauté envers la municipalité;*
 - 6° *la recherche de l'équité;*
- Les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la municipalité, d'un autre organisme;

De plus, il détermine les mécanismes d'application et de contrôle des règles déontologiques applicables;

Ce projet de règlement sera adopté lors de la séance ordinaire du conseil qui aura lieu le mardi 4 février 2014 à 19h30 à l'Hôtel de Ville situé au 118, avenue des Cèdres à Brigham.

Des copies du projet de Règlement numéro 2014-02 établissant un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

2014-009

ADMINISTRATION

HÔTEL DE VILLE – ALARME INCENDIE – ACCEPTATION PROVISOIRE

Il est proposé par Philippe Dunn, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- d'accepter de façon provisoire les travaux de remplacement du panneau incendie et les travaux connexes réalisés par l'entreprise Groupe GFE inc.;
- d'autoriser un paiement au montant de 4885.38 \$ (incluant taxes) représentant 95 % du coût des travaux ;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, conformément à la résolution 2013-232 ;
- d'autoriser le directeur général ou la secrétaire-trésorière adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2014-010

URBANISME

Aucun dossier.

2014-011

VOIRIE

Aucun dossier.

2014-012
EAUX USÉES ET EAU POTABLE

Aucun dossier.

2014-013
SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun dossier.

2014-014
LOISIRS

Aucun dossier.

2014-015
ENVIRONNEMENT

Aucun dossier.

2014-016
VARIA

Aucun dossier.

2014-017
PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

2014-018
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement de lever la séance. Il est 20h09.

Normand Delisle
Maire

Jean-François Grandmont
Directeur général et secrétaire-trésorier

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM
SÉANCE DU 4 FÉVRIER 2014

À une séance du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le mardi 4 février 2014 à 19h30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture: Madame la conseillère et Messieurs les conseillers Daniel Meunier, Réjean Racine et Danielle Cardin Pollender formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Normand Delisle.

Madame Gisèle Thériault et Messieurs Marc Labrecque, Philippe Dunn sont absents.

Assiste également à la réunion: le directeur général et secrétaire-trésorier, Me Jean-François Grandmont.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal du 14 janvier 2014
3. Approbation des comptes et transferts
4. Rapport des dépenses autorisées
5. Correspondance
6. Administration
 - 6.1 **Règlement numéro 2014-02 établissant un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux - Adoption**
 - 6.2 **Vente d'immeubles pour non-paiement de taxes**
7. Urbanisme
 - 7.1 **Règlement numéro 2014-01 modifiant le Règlement sur le zonage numéro 06-101– Avis de motion**
 - 7.2 **Règlement numéro 2014-03 modifiant le Règlement sur le lotissement numéro 06-102 – Avis de motion**
 - 7.3 **CPTAQ – Demande de lotissement et d'aliénation – 330, chemin Léger**
8. Voirie
9. Eaux usées et eau potable
 - 9.1 **Eau potable Domaine Brigham – Hydrogéologue**
10. Sécurité publique
11. Loisirs et culture
12. Environnement
13. Varia
 - 13.1 **Fondation de l'Hôpital BMP- Concert-bénéfice**
14. Période de questions
15. Levée de l'assemblée

2014-019
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour présenté en gardant le varia ouvert.

2014-020
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 JANVIER 2014

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal du 14 janvier 2014.

2014-021
APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant 69 016.11 \$ et d'autoriser le directeur général ou la secrétaire-trésorière adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

2014-022
RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

Le directeur général dépose un rapport des dépenses autorisées.

2014-023
CORRESPONDANCE

Une copie de la correspondance reçue a été transmise par courriel aux membres du conseil. Aucun nouveau document à ajouter.

2014-024
ADMINISTRATION
RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-02 ÉTABLISSANT UN CODE
D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX -
ADOPTION

Le Maire mentionne l'objet de ce règlement, son coût, sa portée.

Les membres du conseil déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture.

ATTENDU QUE les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées.

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'adopter le Règlement numéro 2014-02 établissant un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Des copies ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-02 ÉTABLISSANT UN
CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

PRÉSENTATION

Le présent code d'éthique et de déontologie des élus municipaux est adopté en vertu de la **Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (2010, c. 27)**.

En vertu des dispositions de cette loi, toute municipalité doit adopter un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux en vue d'assurer l'adhésion explicite des membres de tout conseil d'une municipalité aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique, de prévoir l'adoption de règles déontologiques et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles.

Les principales valeurs de la municipalité et des organismes municipaux énoncées dans ce code d'éthique et de déontologie sont :

- 1° l'intégrité des membres de tout conseil de la municipalité;
- 2° l'honneur rattaché aux fonctions de membre d'un conseil de la municipalité;
- 3° la prudence dans la poursuite de l'intérêt public;
- 4° le respect envers les autres membres d'un conseil de la municipalité, les employés de celle-ci et les citoyens;
- 5° la loyauté envers la municipalité;
- 6° la recherche de l'équité.

Les valeurs énoncées dans le code d'éthique et de déontologie doivent guider toute personne à qui il s'applique dans l'appréciation des règles déontologiques qui lui sont applicables.

Les règles prévues au présent code d'éthique et de déontologie ont pour objectifs de prévenir, notamment :

- 1° toute situation où l'intérêt personnel du membre du conseil peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions;
- 2° toute situation qui irait à l'encontre des articles 304 et 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.2);
- 3° le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites.

INTERPRÉTATION

Tous les mots utilisés dans le présent code conservent leur sens usuel, sauf pour les expressions et les mots définis comme suit :

« Avantage » :

Comprend tout cadeau, don, faveur, récompense, service, commission, gratification, marque d'hospitalité, rémunération, rétribution, gain, indemnité, privilège, préférence, compensation, bénéfice, profit, avance, prêt, réduction, escompte, ou toute autre chose utile ou profitable de même nature ou toute promesse d'un tel avantage.

« Intérêt personnel » :

Intérêt de la personne concernée, qu'il soit direct ou indirect, pécuniaire ou non, réel, apparent ou potentiel. Il est distinct, sans nécessairement être exclusif, de celui du public en général ou peut être perçu comme tel par une personne raisonnablement informée. Est exclu de cette notion le cas où l'intérêt personnel consiste dans des rémunérations, des allocations, des remboursements de dépenses, des avantages sociaux ou d'autres conditions de travail rattachées aux fonctions de la personne concernée au sein de la municipalité ou de l'organisme municipal.

« Intérêt des proches » :

Intérêt du conjoint de la personne concernée, de ses enfants, de ses ascendants ou intérêt d'une société, compagnie, coopérative ou association avec laquelle elle entretient une relation d'affaires. Il peut être direct ou indirect, pécuniaire ou non, réel, apparent ou potentiel. Il est distinct, sans nécessairement être exclusif, de celui du public en général ou peut être perçu comme tel par une personne raisonnablement informée.

« Organisme municipal » :

- 1° un organisme que la loi déclare mandataire ou agent d'une municipalité;
- 2° un organisme dont le conseil est composé majoritairement de membres du conseil d'une municipalité;
- 3° un organisme dont le budget est adopté par la municipalité ou dont le financement est assuré pour plus de la moitié par celle-ci;
- 4° un conseil, une commission ou un comité formé par la municipalité chargé d'examiner et d'étudier une question qui lui est soumise par le conseil;
- 5° une entreprise, corporation, société ou association au sein de laquelle une personne est désignée ou recommandée par la municipalité pour y représenter son intérêt.

CHAMP D'APPLICATION

Le présent code s'applique à tout membre d'un conseil de la municipalité.

Article 1. Conflits d'intérêts

Toute personne doit éviter de se placer, sciemment, dans une situation où elle est susceptible de devoir faire un choix entre, d'une part, son intérêt personnel ou celui de ses proches et, d'autre part, celui de la municipalité ou d'un organisme municipal.

Le cas échéant, elle doit rendre publiques ces situations et s'abstenir de participer aux discussions et aux délibérations qui portent sur celles-ci.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, il est interdit à toute personne d'agir, de tenter d'agir ou d'omettre d'agir de façon à favoriser, dans l'exercice de ses fonctions, ses intérêts personnels ou, d'une manière abusive, ceux de toute autre personne.

Il est également interdit à toute personne de se prévaloir de sa fonction pour influencer ou tenter d'influencer la décision d'une autre personne de façon à favoriser ses intérêts personnels ou, d'une manière abusive, ceux de toute autre personne.

Article 2. Avantages

Il est interdit à toute personne :

- d'accepter, de recevoir, de susciter ou de solliciter tout avantage pour elle-même ou pour une autre personne en échange d'une prise de position sur une question dont un conseil, un comité ou une commission dont elle est membre peut être saisi;
- d'accepter tout avantage, quelle que soit sa valeur, qui peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions ou qui risque de compromettre son intégrité.

La personne qui reçoit tout avantage qui excède 200 \$ et qui n'est pas de nature purement privée ou visé par le 2^e paragraphe du premier alinéa doit, dans les 30 jours de sa réception, produire une déclaration écrite au greffier ou au secrétaire-trésorier de la municipalité contenant une description adéquate de cet avantage, le nom du donateur, la date et les circonstances de sa réception.

Article 3. Discrétion et confidentialité

Il est interdit à toute personne, tant pendant son mandat qu'après celui-ci, d'utiliser, de communiquer ou de tenter d'utiliser ou de communiquer des renseignements obtenus dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et qui ne sont généralement pas à la disposition du public pour favoriser ses intérêts personnels ou ceux de toute autre personne.

Article 4. Utilisation des ressources de la municipalité

Il est interdit à toute personne d'utiliser ou de permettre l'utilisation des ressources, des biens ou des services de la municipalité ou des organismes municipaux à des fins personnelles ou à des fins autres que les activités liées à l'exercice de ses fonctions.

La présente interdiction ne s'applique pas :

- À l'utilisation, à des fins personnelles, d'un logiciel, d'un ordinateur, d'une tablette électronique ou d'un appareil de télécommunication que le membre du conseil se doit d'utiliser dans les activités liées à l'exercice de ses fonctions. Toutefois, celui-ci doit rembourser à la municipalité, s'il y a lieu, les frais supplémentaires reliés à cette utilisation;
- À l'utilisation, à des conditions non préférentielles, d'une ressource mise à la disposition des citoyens.

Article 5. Respect du processus décisionnel

Toute personne doit respecter les lois, les politiques et les normes (règlements et résolutions) de la municipalité et des organismes municipaux relatives aux mécanismes de prise de décision.

Article 6. Obligation de loyauté après mandat

Toute personne doit agir avec loyauté envers la municipalité après la fin de son mandat dans le respect des dispositions de la loi. Il lui est interdit d'utiliser ou de divulguer des renseignements confidentiels dont elle a pris connaissance dans l'exercice de ses fonctions.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, il est interdit à toute personne, dans les 12 mois qui suivent la fin de son mandat, d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte qu'elle-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre de membre d'un conseil de la municipalité.

Article 7. Sanctions

Conformément aux articles 7 et 31 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (2010, c. 27) :

« Un manquement au présent Code d'éthique et de déontologie visé par un membre d'un conseil d'une municipalité peut entraîner l'imposition des sanctions suivantes :

- 1° la réprimande;
- 2° la remise à la municipalité, dans les 30 jours de la décision de la Commission municipale du Québec :
 - a) du don, de la marque d'hospitalité ou de l'avantage reçu ou de la valeur de ceux-ci,
 - b) de tout profit retiré en contravention d'une règle énoncée dans le code,
- 3° le remboursement de toute rémunération, allocation ou autre somme reçue, pour la période qu'a duré le manquement à une règle prévue au code, comme membre d'un conseil, d'un comité ou d'une commission de la municipalité ou d'un organisme;
- 4° la suspension du membre du conseil pour une période dont la durée ne peut excéder 90 jours, cette suspension ne pouvant avoir effet au-delà du jour où prend fin son mandat.

Lorsqu'un membre d'un conseil est suspendu, il ne peut siéger à aucun conseil, comité ou commission de la municipalité ou, en sa qualité de membre d'un conseil de la municipalité, d'un autre organisme, ni recevoir une rémunération, une allocation ou toute autre somme de la municipalité ou d'un tel organisme. »

Article 8. Remplacement

Le présent règlement remplace le règlement 2011-15 établissant un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Article 9. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Brigham, ce 4 février 2014.

Normand Delisle
Maire

Me Jean-François Grandmont
Directeur général et secrétaire-trésorier

2014-025
ADMINISTRATION
VENTE D'IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

ATTENDU l'état des taxes à recevoir pour l'année 2012 et les années antérieures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement :

- d'approuver l'état des taxes à recevoir et d'entamer la procédure de vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes pour les propriétaires qui, au 4 février 2014, n'ont pas payé leurs arrérages de taxes, y compris les intérêts, pour une somme supérieure ou égale à 50.00 \$ visant l'année 2012 et les années antérieures et de laisser aux retardataires jusqu'au 7 mars 2014 pour payer leur dû, sauf pour les dossiers rayés sur cet état;
- de permettre au directeur général ou à la secrétaire-trésorière adjointe d'enchérir et d'acquérir ces immeubles brighamois pour et au nom de la Municipalité de Brigham pour un montant ne dépassant pas le montant des taxes, en capital, intérêt et frais plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales.

2014-026
URBANISME
RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE
ZONAGE NUMÉRO 06-101 – AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Normand Delisle de la présentation pour adoption à une prochaine séance du Règlement numéro 2014-01 modifiant le Règlement sur le zonage numéro 06-101 afin, notamment, d'établir une norme de densité d'occupation dans les zones C1-15, R1-14, A-42 et R1-28 et d'ajouter l'usage C5-4 « Activités éducatives intérieures » dans la zone E-08-A. Cet avis de motion produit un effet de gel relativement à l'émission des permis concernant les constructions neuves dans ces zones. Cet avis de motion remplace celui donné le 3 décembre 2013 sous la minute 2013-315.

2014-027
URBANISME
RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE
LOTISSEMENT NUMÉRO 06-102 – AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Normand Delisle de la présentation pour adoption à une prochaine séance du Règlement numéro 2014-03 modifiant le Règlement sur le lotissement numéro 06-102 afin d'établir des normes de lotissement pour la zone A-42.

Cet avis de motion produit un effet de gel relativement à l'émission des permis de lotissement dans cette zone.

2014-028
URBANISME
CPTAQ – DEMANDE DE LOTISSEMENT ET D'ALINÉATION
330, CHEMIN LÉGER

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement :

- d'aviser la Commission de protection du territoire agricole du Québec que le projet de lotir et d'aliéner 20 000 mètres carrés du lot 3 520 479 du cadastre du Québec (situé au 330, chemin Léger) dans le but d'extraire les bâtiments d'élevage ne contrevient pas à la réglementation municipale;
- que, malgré ce qui est écrit dans la demande, le propriétaire de cet immeuble est la compagnie « Les fermes Éric Fournier Inc. » selon les dossiers municipaux;
- que la demande soumise n'apparaît pas préjudiciable à l'agriculture du milieu;
- que la Municipalité de Brigham demeure perplexe face à ce type de transaction considérant que la maison adjacente à l'établissement porcin ne serait plus exemptée de l'application des distances séparatrices advenant la réalisation de ce projet.

2014-029
VOIRIE

Aucun dossier.

2014-030
EAUX USÉES ET EAU POTABLE
EAU POTABLE DOMAINE BRIGHAM - HYDROGÉOLOGUE

ATTENDU QU'il serait souhaitable de connaître la capacité des puits alimentant le réseau d'aqueduc du domaine Brigham dans le but de pouvoir éventuellement desservir par l'aqueduc d'autres terrains situés près de la route 139 sans avoir à creuser de nouveaux puits.

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement :

- d'autoriser le directeur général à mandater une firme d'hydrogéologue afin d'obtenir un rapport sur la capacité des puits desservant le domaine Brigham et la qualité de l'eau de cet aqueduc en considérant d'une contribution municipale n'excédant pas 1000 \$ plus taxes;
- que cette résolution soit conditionnelle à l'obtention d'une confirmation du propriétaire du Domaine Brigham et d'un promoteur à assumer chacun le tiers des coûts de préparation de ce rapport;

- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité;
- d'autoriser le directeur général ou la secrétaire-trésorière adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2014-031
SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun dossier.

2014-032
LOISIRS ET CULTURE

Aucun dossier.

2014-033
ENVIRONNEMENT

Aucun dossier.

2014-034
VARIA
FONDATION DE L'HÔPITAL BMP – CONCERT-BÉNÉFICE

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement :

- que la Municipalité de Brigham, à titre de partenaire de l'événement, commandite pour un montant de 1000 \$ le prochain Concert du Printemps organisé au profit de la Fondation de l'Hôpital Brome-Missisquoi-Perkins. Ce concert aura lieu le 10 mai prochain au théâtre Juste pour Rire de Bromont;
- de financer cette dépense à même le fonds général de la municipalité;
- d'autoriser le directeur général ou la secrétaire-trésorière adjointe à verser cette contribution à la Ville de Bromont à titre de responsable de la vente des billets et de la comptabilité relié à cet événement.

2014-035
PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

2014-036
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Daniel Meunier et résolu unaniment de lever la séance. Il est 20h01.

Normand Delisle
Maire

Jean-François Grandmont
Directeur général et secrétaire-trésorier

À une séance du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le mardi 11 mars 2014 à 19h30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture: Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Daniel Meunier, Danielle Cardin Pollender, Philippe Dunn, Réjean Racine, Marc Labrecque et Gisèle Thériault formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Normand Delisle.

Assiste également à la réunion: le directeur général et secrétaire-trésorier, Me Jean-François Grandmont.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal du 4 février 2014
3. Approbation des comptes et transferts
4. Rapport des dépenses autorisées
5. Correspondance
6. Administration
 - 6.1 Caisse populaire – Représentants
 - 6.2 Élections – Rapport sur les dons de 100 \$ et plus – Dépôt
 - 6.3 Formation sur l'éthique et la déontologie – Rapport
 - 6.4 Photocopieur – Contrat d'entretien - Renouvellement
7. Urbanisme
 - 7.1 Demande de dérogation mineure DM 2014-0001 – 513, avenue des Érables
 - 7.2 CPTAQ – Demande de morcellement, d'aliénation et d'utilisation à une fin autre que l'agriculture - 750, chemin Giard
 - 7.3 Tour Vidéotron – Bail - Avenant
8. Voirie
 - 8.1 MTQ – Permission de voirie
9. Eaux usées et eau potable
10. Sécurité publique
 - 10.1 S.P.A. des Cantons - Contrat
11. Loisirs et culture
 - 11.1 Comité des loisirs de Brigham – Demande d'aide financière
12. Environnement
 - 12.1 MRC – Pépinière d'arbustes de bandes riveraines
13. Varia
 - 13.1 Hydro-Québec - Compteurs intelligents – Pétition
 - 13.2 Hydro-Québec - Compteurs intelligents - Demandes
 - 13.3 Demande de commandite - Souper Homard
 - 13.4 Avril, Mois de la jonquille
14. Période de questions
15. Levée de l'assemblée

2014-037
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Réjean Racine appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour présenté en gardant le varia ouvert.

2014-038
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 FÉVRIER 2014

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal du 4 février 2014.

2014-039
APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant 203 125.45 \$ et d'autoriser le directeur général ou la secrétaire-trésorière adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

2014-040
RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

Le directeur général dépose un rapport des dépenses autorisées.

2014-041
CORRESPONDANCE

Une copie de la correspondance reçue a été transmise par courriel aux membres du conseil.

Monsieur le Maire fait lecture d'une lettre reçue de la ministre de la Famille, madame Nicole Léger, confirmant que le CPE le Papillon bleu a obtenu des places subventionnées pour les familles de notre municipalité.

2014-042
ADMINISTRATION
CAISSE POPULAIRE - REPRÉSENTANTS

ATTENDU la demande de la Caisse populaire Desjardins de Brome-Missisquoi.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement que le maire ou le maire suppléant et le secrétaire-trésorier ou la secrétaire-trésorière adjointe soient les représentants de la municipalité à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la caisse. Ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la municipalité et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité :

- émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative;
- demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité;

- signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité.

Le secrétaire-trésorier ou la secrétaire-trésorière adjointe exercera seul (e) les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité :

- faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable;
- concilier tout compte relatif aux opérations de la municipalité.

Tous les autres pouvoirs des représentants devront être exercés de la façon suivante :

- sous la signature de deux (2) d'entre eux, étant entendu que la signature du maire ou du maire suppléant doit toujours apparaître.

Si l'un des représentants adopte l'usage d'un timbre de signature, la municipalité reconnaît toute signature ainsi faite comme constituant une signature suffisante et sera liée par celle-ci tout comme si elle avait été écrite, soit par ce représentant, soit avec son autorisation, peu importe qu'elle ait été effectuée sans autorisation, ou de toute autre manière.

Les pouvoirs mentionnés dans la présente résolution sont en sus de ceux que les représentants pourraient autrement détenir.

Cette résolution demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit de sa modification ou de son abrogation ait été reçu à la caisse.

2014-043
ADMINISTRATION
ÉLECTIONS – RAPPORT SUR LES DONS DE 100 \$ ET PLUS - DÉPÔT

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la section 2 du formulaire DGE-1038 (liste des personnes physiques ayant versé un ou plusieurs dons dont le total est de 100 \$ ou plus) des candidats aux élections générales du 3 novembre 2013.

2014-044
ADMINISTRATION
FORMATION SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE - RAPPORT

Le directeur général mentionne que tous les membres du conseil ont suivi une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale le 9 décembre 2013 et qu'une attestation de formation a été remise à tous les participants par le formateur.

2014-045
ADMINISTRATION
PHOTOCOPIEUR – CONTRAT D'ENTRETIEN - RENOUVELLEMENT

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- d'accepter la proposition de CDS produits de bureau inc. reçue le 25 février 2014 pour l'entretien du photocopieur jusqu'au 15 février 2015;

- de financer cette dépense à même le fonds général de la municipalité;
- d'autoriser le directeur général ou la secrétaire-trésorière adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2014-046
URBANISME
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM 2014-0001
513, AVENUE DES ÉRABLES

M. Daniel Meunier déclare son intérêt à titre de copropriétaire de l'immeuble visé.

Madame Danielle Cardin Pollender présente la demande de dérogation mineure numéro DM 2014-0001

Nature et effets de la demande DM 2014-0001 :

Permettre une marge de recul avant inférieure à celle prescrite à la grille des usages et normes du Règlement sur le zonage numéro 06-101 pour la zone A-03 pour l'agrandissement d'un bâtiment agricole principal, soit de 10 mètres minimum, pour une marge de recul demandée de 6,47 mètres.

Identification du site concerné : Matricule 5812-99-3855, situé au 513, avenue des Érables à Brigham sur le lot 3 521 735 du cadastre du Québec.

La parole est donnée à tout intéressé désirant se faire entendre relativement à cette demande.

2014-046
URBANISME
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM 2014-0001
513, AVENUE DES ÉRABLES

M. Daniel Meunier déclare son intérêt à titre de copropriétaire de l'immeuble visé et ne participe pas à l'adoption de la présente résolution.

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE l'acceptation de cette demande ne causera pas de préjudice au voisinage et que son refus causerait un préjudice important au propriétaire.

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure numéro DM 2014-0001 au bénéfice du lot 3 521 735 du cadastre du Québec (matricule 5812-99-3855) situé au 513, avenue des Érables et de permettre une marge de recul avant de 6,47 mètres alors que la marge prescrite à la grille des usages et normes du Règlement sur le zonage numéro 06-101 pour la zone A-03 pour l'agrandissement d'un bâtiment agricole principal est de 10 mètres minimum.

2014-047
URBANISME
CPTAQ – DEMANDE DE MORCELLEMENT, D’ALIÉNATION ET
D’UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L’AGRICULTURE - 750, CHEMIN
GIARD

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- d’aviser la Commission de protection du territoire agricole du Québec que le projet de morceler, d’aliéner et d’utiliser à une fin autre que l’agriculture 4274,2 mètres carrés du lot 3 521 810 du cadastre du Québec (situé au 750, chemin Giard) dans le but de le fusionner au lot 3 522 220 du cadastre du Québec ne contrevient pas à la réglementation municipale;
- que la demande soumise n’apparaît pas préjudiciable à l’agriculture du milieu.

2014-048
URBANISME
TOUR VIDÉOTRON – BAIL – AVENANT

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d’autoriser le maire et de directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité de Brigham un avenant au bail intervenu avec l’entreprise Vidéotron ltée en septembre 2009 afin de tenir compte d’une modification des numéros de lots et du nom du locataire sur la base du projet soumis par Vidéotron infrastructures inc.

2014-049
VOIRIE
MTQ- PERMISSION DE VOIRIE

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement :

- que la Municipalité de Brigham se porte garante du fait qu’elle pourrait, en cours d’année, effectuer des travaux sur les routes de juridiction provinciale pour la remise en état des éléments composant la route, pour reconstruire ces routes selon les normes du ministère des Transports du Québec et les autres exigences particulières apparaissant dans le permis d’intervention, pour un montant estimé ne dépassant pas 10 000 \$;
- d’autoriser le directeur général ou la secrétaire-trésorière adjointe à signer des demandes de permis de voirie auprès du ministère des Transports du Québec pour et au nom de la Municipalité de Brigham;
- que la présente résolution soit valide pour une période de 12 mois à compter de la date d’adoption des présentes.

2014-050
EAUX USÉES ET EAU POTABLE

Aucun dossier.

2014-051
SÉCURITÉ PUBLIQUE
S.P.A. DES CANTONS - CONTRAT

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- d'accepter la proposition de la S.P.A. des Cantons pour un service sur appel pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} avril 2014;
- d'autoriser le directeur général ou la secrétaire-trésorière adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2014-052
LOISIRS ET CULTURE
COMITÉ DES LOISIRS DE BRIGHAM – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU la demande d'aide financière formulée par la résolution numéro 2014-0115-7 du Comité de loisirs de Brigham (1974) inc. :

ATTENDU QUE le Comité des loisirs fêtera son 40^e anniversaire en 2014.

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement d'aider financièrement le Comité des loisirs de Brigham (1974) inc. et :

- d'accepter de contribuer pour un montant de 700 \$ à l'achat de chandails pour le camp de jour;
- d'accepter de verser une contribution au montant de 300 \$ pour l'achat de peinture afin de rafraichir les murs intérieurs du Pavillon Gilles-Giroux;
- d'accepter de verser une contribution de 500 \$ pour la musique et l'animation de la soirée lors de l'inauguration qui aura lieu en même temps que la fête municipale;
- d'accepter de verser une contribution de 1000 \$ pour la fabrication, l'installation et l'éclairage d'une enseigne sur la façade du bâtiment situé au 100, avenue du Parc;
- de financer ces dépenses à même le fonds général de la municipalité;
- d'autoriser le directeur général ou à secrétaire-trésorière adjointe à donner toute directive et à signer tout document à ces effets.

2014-053
ENVIRONNEMENT
MRC – PÉPINIÈRE D'ARBUSTES DE BANDES RIVERAINES

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- que la Municipalité de Brigham agisse comme responsable de la distribution des arbustes de la pépinière de la MRC Brome-Missisquoi et de la facturation à ses citoyens au coût de 2,13 \$ plus taxes;
- de financer cette dépense à même le fonds général de la municipalité;
- d'autoriser le directeur général ou la secrétaire-trésorière adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet;
- de publiciser cette offre dans le bulletin municipal et sur le site Internet de la Municipalité.

2014-054

VARIA

HYDRO-QUÉBEC – COMPTEURS INTELLIGENTS - PÉTITION

Le directeur général dépose au conseil une pétition demandant un moratoire concernant l'installation de compteurs émetteurs de radiofréquences.

2014-055

VARIA

HYDRO-QUÉBEC – COMPTEURS INTELLIGENTS - DEMANDES

ATTENDU QUE l'arrivée des compteurs intelligents suscite des questions et de l'inquiétude auprès de la population ;

ATTENDU QUE le conseil a pris acte du dépôt d'une pétition de ses citoyens demandant un moratoire concernant l'installation de compteurs intelligents;

Il est proposé par Réjean Racine appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement :

- que la Municipalité de Brigham demande à Hydro-Québec de sursoir au déploiement de compteurs intelligents sur son territoire;
- de demander à la MRC Brome-Missisquoi de représenter l'ensemble des municipalités de la MRC touchées par la venue des compteurs intelligents auprès des différents intervenants concernés afin d'en arriver à des solutions socialement acceptables pour les citoyens de Brome-Missisquoi.

2014-056

VARIA

ASSOCIATION DE POMPIERS – SOUPER HOMARD

ATTENDU QUE l'Association des pompiers de Bromont – Brigham et St-Alphonse tiendra un souper homard le samedi 31 mai à l'Aréna de Bromont afin de ramasser des fonds pour fournir de l'aide sous diverses formes (ex. : fournitures scolaires, panier de Noël, vêtements, etc.) pour les jeunes démunis de notre territoire.

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- de commanditer le souper Homard de l'Association des pompiers de Bromont inc. par l'achat d'une publicité au montant de 500 \$;
- de financer cette dépense à même le fonds général de la municipalité;
- de fournir 5 casquettes et 3 chandails à titre de prix de présence;
- d'inviter les citoyens à participer en grand nombre à cet événement.

2014-057

VARIA

AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est constituée depuis 1938 et qu'elle est reconnue pour ses actions et sa lutte contre le cancer ;

CONSIDÉRANT QUE les actions de la Société canadienne du cancer contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des nombreuses personnes touchées par cette terrible maladie et rendent possible la lutte contre le cancer ;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est maintenant le Mois de la Jonquille, et que la Société canadienne du cancer lance annuellement un vaste mouvement de solidarité au Québec pour changer le cours des choses et aider des dizaines de milliers de Québécois et Québécoises dans leur combat ;

CONSIDÉRANT QUE la jonquille est le symbole de vie de la Société canadienne du cancer dans sa lutte courageuse que nous menons ensemble contre le cancer ;

CONSIDÉRANT QUE soutenir les activités du Mois de la Jonquille, c'est se montrer solidaire envers les proches touchés par la maladie, affirmer son appartenance à un groupe de citoyens qui lutte contre le cancer et unir sa voix à celle de la Société canadienne du cancer pour dire que nous sommes « Avec vous. Contre les cancers. Pour la vie. »;

CONSIDÉRANT QUE l'argent recueilli pendant le Mois de la Jonquille fait une réelle différence et contribue à aider la Société canadienne du cancer à financer des projets de recherche qui sauveront des vies, à offrir de l'information récente et fiable sur le cancer, à fournir des services de soutien à la communauté, à mettre en place des programmes de prévention et à militer activement afin d'obtenir du gouvernement des lois et politiques publiques qui protègent la santé des Québécois et Québécoises ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- de décréter le mois d'avril Mois de la Jonquille;
- que le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

2014-058
PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

2014-059
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Réjean Racine appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement de lever la séance. Il est 20h16.

Normand Delisle
Maire

Guylaine Poudrier
Secrétaire-trésorière adjointe

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM
SÉANCE DU 1^{er} AVRIL 2014

À une séance du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le mardi 1^{er} avril 2014 à 19h30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture: Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Daniel Meunier, Danielle Cardin Pollender, Philippe Dunn, Réjean Racine, Marc Labrecque et Gisèle Thériault formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Normand Delisle.

Assiste également à la réunion: la secrétaire-trésorière adjointe, Madame Guylaine Poudrier.

Monsieur Jean-François Grandmont est absent.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal du 11 mars 2014
3. Approbation des comptes et transferts
4. Rapport des dépenses autorisées
5. Correspondance
6. Administration
 - 6.1 Assurances collectives**
7. Urbanisme
 - 7.1 Règlement numéro 2014-01 modifiant le Règlement sur le zonage numéro 06-101 – Avis de motion**
 - 7.2 Règlement numéro 2014-03 modifiant le Règlement sur le lotissement numéro 06-102 – Avis de motion**
8. Voirie
9. Eaux usées et eau potable
10. Sécurité publique
 - 10.1 Sûreté du Québec – Arrêt rue des Pins – Opérations**
11. Loisirs et culture
 - 11.1 Bibliothèque – Achat de mobilier**
12. Environnement
13. Varia
 - 13.1 École Saint-Vincent-Ferrier – Marchethon**
14. Période de questions
15. Levée de l'assemblée

2014-060

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour présenté en gardant le varia ouvert.

2014-061

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 MARS 2014

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal du 11 mars 2014.

2014-062
APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant 116 450.32 \$ et d'autoriser le directeur général ou la secrétaire-trésorière adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

2014-063
RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

La secrétaire-trésorière adjointe dépose le rapport des dépenses autorisées.

2014-064
CORRESPONDANCE

Une copie de la correspondance reçue a été transmise par courriel aux membres du conseil. Aucun nouveau document à ajouter.

2014-065
ADMINISTRATION
ASSURANCES COLLECTIVES

ATTENDU QUE conformément à l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal*, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé le 16 décembre 2013 un appel d'offres public pour obtenir des services d'assurances collectives pour les employés des municipalités membres du regroupement Estrie-Montérégie;

ATTENDU QU'au jour où la présente résolution est soumise aux membres du Conseil municipal, les soumissions reçues d'assureurs ont fait l'objet d'une analyse par le consultant, Groupe Mallette, laquelle fut ensuite présentée au comité de gestion formé de représentants du regroupement;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec a, conformément à la Loi, suivi la recommandation du consultant et du comité de gestion;

ATTENDU QUE lors de sa réunion du 20 février 2014, le conseil d'administration de l'UMQ a octroyé le contrat regroupé à La Capitale Assurances et gestion du patrimoine, conformément au cahier des charges et à la soumission déposée, pour des services d'assurances collectives pour les employés des municipalités et organismes municipaux du regroupement, dont la municipalité de Brigham;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi, la municipalité de Brigham est réputée s'être jointe au regroupement et au contrat;

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Municipalité de Brigham confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour requérir des services d'assurances collectives pour ses employés et au contrat qui a été octroyé à La Capitale Assurances et gestion du patrimoine, à la suite d'un appel d'offres public;

QUE le contrat octroyé sera d'une durée maximale de cinq (5) ans, à compter du 1^{er} juin 2014;

QUE la Municipalité de Brigham s'engage à fournir à l'UMQ ou au consultant Mallette actuaires, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'exécution du contrat;

QUE la Municipalité de Brigham s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat, tant envers le fournisseur qu'envers l'UMQ, comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat a été adjugé par l'UMQ.

2014-066

URBANISME

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
SUR LE ZONAGE NUMÉRO 06-101 – AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par le maire, Monsieur Normand Delisle, de la présentation pour adoption à une prochaine séance du Règlement numéro 2014-01 modifiant le Règlement sur le zonage numéro 06-101 afin, notamment, d'établir une norme de densité d'occupation dans les zones C1-15, R1-14, A-42 et R1-28 et d'ajouter l'usage C5-4 « Activités éducatives intérieures » dans la zone E-08-A. Cet avis de motion produit un effet de gel relativement à l'émission des permis concernant les constructions neuves dans ces zones. Cet avis de motion remplace celui donné le 4 février 2014 sous la minute 2014-026.

2014-067

URBANISME

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
SUR LE LOTISSEMENT NUMÉRO 06-102 – AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par le maire, Monsieur Normand Delisle, de la présentation pour adoption à une prochaine séance du Règlement numéro 2014-03 modifiant le Règlement sur le lotissement numéro 06-102 afin d'établir des normes de lotissement pour la zone A-42. Cet avis de motion produit un effet de gel relativement à l'émission des permis de lotissement dans cette zone. Cet avis de motion remplace celui donné le 4 février 2014 sous la minute 2014-027.

2014-068

VOIRIE

Aucun dossier.

2014-069
EAUX USÉES ET EAU POTABLE

Aucun dossier.

2014-070
SÉCURITÉ PUBLIQUE
SÛRETÉ DU QUÉBEC - ARRÊT RUE DES PINS - OPÉRATIONS

Le maire informe les personnes présentes qu'au terme de 14 opérations de surveillance policière effectuées entre le 14 février et le 19 mars 2014, deux constats ont été émis pour le non-respect de l'arrêt sur la rue des Pins.

2014-071
ADMINISTRATION
BIBLIOTHÈQUE – ACHAT DE MOBILIER

ATTENDU QU'il est souhaitable de revoir l'orientation du bureau d'accueil de la bibliothèque afin que celui-ci puisse faire face à l'entrée principale de l'Hôtel de Ville et de procéder au remplacement du mobilier.

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- d'autoriser le directeur général ou la secrétaire-trésorière adjointe à octroyer tout contrat pour l'acquisition de mobilier pour le bureau d'accueil de la bibliothèque municipale de Brigham, incluant sa réorientation, à donner toute directive et à signer tout document à cet effet;
- de financer ces dépenses estimées à 5000 \$ plus taxes à même le fonds général de la municipalité (budget courant).

2014-072
ENVIRONNEMENT

Aucun dossier.

2014-073
VARIA
ÉCOLE SAINT-VINCENT-FERRIER - MARCHETHON

Madame Danielle Cardin Pollender fait le point sur le dernier conseil d'établissement de l'École primaire Saint-Vincent-Ferrier et sur le marchethon (comme campagne de financement) qui aura lieu le vendredi 9 mai prochain.

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- d'accorder une aide financière au montant de 100.00 \$ à l'école Saint-Vincent-Ferrier pour appuyer l'activité Marchethon, laquelle s'inscrit dans le cadre du projet éducatif de l'école et de sa convention de gestion de réussite;
- de financer cette dépense à même le fonds général de la Municipalité (budget courant).

2014-074

DON – MAISON GILLES-CARLE BROME-MISSISQUOI

Suite au décès de Monsieur Réjean Grandmont, père de Jean-François Grandmont, il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement de remettre à la Maison Gilles-Carle Brome-Missisquoi un don de 100.00\$.

2014-075

DON

M. Daniel Meunier ne participe pas à l'adoption de la présente résolution.

Suite au décès de Madame Madeleine Leclerc Meunier, mère de Daniel Meunier, il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement de remettre un don de 100.00\$ à un organisme en accord avec le souhait de la famille.

2014-076

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

2014-077

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement de lever la séance. Il est 19h57.

Normand Delisle
Maire

Jean-François Grandmont
Directeur général et secrétaire-trésorier

À une séance du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le mardi 6 mai 2014 à 19h30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture: Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Daniel Meunier, Danielle Cardin Pollender, Philippe Dunn, Réjean Racine et Gisèle Thériault formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Normand Delisle.

Monsieur Marc Labrecque est absent.

Assiste également à la réunion: le directeur général et secrétaire-trésorier, Me Jean-François Grandmont et Madame Annie Roy-Bérubé de la compagnie Raymond Chabot Grant Thornton.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal du 1^{er} avril 2014
3. Approbation des comptes et transferts
4. Rapport des dépenses autorisées
5. Correspondance
6. Administration
 - 6.1 Maire d'un jour
 - 6.2 Rapport financier 2013 et rapport du vérificateur externe
 - 6.3 États comparatif et prévisionnel
 - 6.4 Congrès de la FQM
 - 6.5 FQM – Demande de signature d'une entente de partenariat fiscal
 - 6.6 MMQ - Assurance - Renouvellement
7. Urbanisme
 - 7.1 Demande de dérogation mineure numéro DM-2014-0003 – 621, avenue des Érables
 - 7.2 Rue des Sittelles – Thirau Ltée – Installation de poteaux
 - 7.3 Développement du secteur de la rivière – Plan concept –Mandat
 - 7.4 MRC – Règlementation régionale sur l'implantation de nouveaux équipements / installations de gestion des matières résiduelles
8. Voirie
 - 8.1 Demande de fermeture de fossé – 1341, chemin Magenta Ouest
 - 8.2 Appel d'offres sur invitation 2014-02 – Machineries
 - 8.3 Appel d'offres sur invitation 2014-03 – Travaux de pavage : Recouvrement partiel et rapiéçage – Saison 2014 - Contrat
 - 8.4 Appel d'offres sur invitation 2014-04 – Fourniture et épandage d'abat-poussière – Saison 2014 - Contrat
 - 8.5 Traverses de VTT – Renouvellement
9. Eaux usées et eau potable
 - 9.1 Eau potable secteur Guay – Protocole PIQM
10. Sécurité publique
 - 10.1 Inondations printanières
11. Loisirs
12. Environnement
13. Varia
 - 13.1 École Jean-Jacques Bertrand – Demande de don
 - 13.2 Hydro-Québec – Compteurs intelligents
 - 13.3 Relais pour la vie
14. Période de questions
15. Levée de l'assemblée

2014-078
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour présenté en gardant le varia ouvert.

2014-079
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{ER} AVRIL 2014

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal du 1^{er} avril 2014.

2014-080
APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant 173 557.86 \$ et d'autoriser le directeur général ou la secrétaire-trésorière adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

2014-081
RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

Le directeur général dépose un rapport des dépenses autorisées.

2014-082
CORRESPONDANCE

Une copie de la correspondance reçue a été remise aux membres du conseil. Aucun nouveau document à ajouter.

2014-083
ADMINISTRATION
MAIRE D'UN JOUR

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement :

- d'inviter les étudiants du primaire âgés de 7 ans et plus à participer au concours « maire d'un jour » qui aura lieu le 3 juin prochain durant la Semaine de la municipalité. Les projets sous le thème « Pourquoi vous aimeriez être maire d'un jour » devront parvenir à la municipalité au plus tard le 27 mai 2014.
 - d'autoriser le maire et/ou le maire suppléant à se faire rembourser les frais de repas reliés à cette activité municipale;
 - de financer les dépenses reliées à cette activité à même le fonds général de la municipalité.
-

2014-084
ADMINISTRATION
RAPPORT FINANCIER 2013 ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport financier 2013 et le rapport du vérificateur externe.

Madame Annie Roy-Bérubé présente le rapport aux personnes présentes.

Madame Roy-Bérubé quitte l'assemblée à 19h48.

2014-085
ADMINISTRATION
ÉTATS COMPARATIFS ET PRÉVISIONNEL

Le directeur général dépose les documents suivants :

- État comparatif des revenus et charges pour la période se terminant le 31 mars 2014.
- État prévisionnel des activités de fonctionnement en date du 30 avril 2014.

2014-086
ADMINISTRATION
CONGRÈS DE LA FQM

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement d'autoriser le maire, M. Normand Delisle, madame la conseillère Danielle Cardin Pollender ainsi que messieurs les conseillers Philippe Dunn et Marc Labrecque à participer au prochain congrès de la Fédération québécoise des municipalités qui aura lieu les 25, 26 et 27 septembre 2014 à Québec;

D'inscrire les élus intéressés et de permettre le remboursement des dépenses relatives à cet événement (frais de repas, de transport et d'hébergement) conformément à la réglementation.

2014-087
ADMINISTRATION
FQM - DEMANDE DE SIGNATURE D'UNE
ENTENTE DE PARTENARIAT FISCAL

CONSIDÉRANT QUE l'Entente de partenariat fiscal et financier 2007-2013 entre le gouvernement du Québec et les municipalités est arrivée à échéance à la fin de 2013;

CONSIDÉRANT QUE cette entente s'inscrivait dans une volonté commune de modifier, dans un esprit de partenariat, les relations et les façons de faire entre le gouvernement et les municipalités en dotant celles-ci de revenus prévisibles et stables;

CONSIDÉRANT QU' en 2012, divers comités techniques ont été mis sur pied afin d'évaluer les différentes composantes, les modifications et les bonifications à être apportées à l'Entente ainsi que les modalités de répartition entre les municipalités;

CONSIDÉRANT QU' en juin 2013, le gouvernement a soumis une proposition financière représentant 10,52 milliards de dollars comparativement à une première proposition représentant 10 milliards;

CONSIDÉRANT QUE, pour les membres de la Fédération québécoise des municipalités, cette dernière proposition se traduisait par des gains estimés à 317,4 millions de dollars par rapport à la proposition initiale;

CONSIDÉRANT QUE, de plus, les municipalités doivent supporter dès 2014 les impacts budgétaires des modifications comptables apportées au traitement des remboursements de la taxe de vente du Québec (TVQ), modifications ayant des impacts financiers majeurs pour une majorité de celles-ci, et ce, sans contreparties adéquates;

CONSIDÉRANT le fait que le rejet, par les autres intervenants municipaux, de cette proposition fut une erreur;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités a adopté la résolution CA-2014-02-13/03 dans laquelle il sollicite l'appui des membres de la Fédération;

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de procéder dès maintenant à la signature d'une entente sur la base de la proposition du 7 juin 2013;

DE TRANSMETTRE copie de la résolution aux personnes suivantes :

- monsieur Philippe Couillard, chef du Parti Libéral et premier ministre du Québec
- monsieur Carlos J. Leitaó, ministre des Finances du Québec
- monsieur Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
- monsieur Stéphane Bédard, chef de l'opposition officielle
- monsieur François Legault, chef du deuxième groupe d'opposition
- monsieur Éric Forest, président de l'Union des municipalités du Québec
- monsieur Richard Lehoux, président de la Fédération québécoise des municipalités.

2014-088
ADMINISTRATION
FQM - DEMANDE DE SIGNATURE D'UNE
ENTENTE DE PARTENARIAT FISCAL

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'ajouter à la fin de la résolution numéro 2014-087 « Monsieur Pierre Paradis, du député de Brome-Missisquoi et ministre de l'Agriculture ».

2014-089
ADMINISTRATION
MMQ – ASSURANCE - RENOUELEMENT

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- d'accepter les conditions de renouvellement proposées par la Mutuelle de Municipalité du Québec au montant de 24 525 \$ pour la période du 10 avril 2014 au 10 avril 2015;
- de financer cette dépense à même le fonds général de la municipalité.

2014-090
URBANISME
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM 2014-0003
621, AVENUE DES ÉRABLES

Madame Danielle Cardin Pollender présente la demande de dérogation mineure numéro DM 2014-0003.

Nature et effets de la demande DM 2014-0003 :

Permettre les ouvrages d'affichage suivants:

- l'installation d'une deuxième enseigne détachée du bâtiment sur poteaux d'une superficie de 1,5 mètre carré, pour une superficie totale des deux enseignes de 5,3 mètres carrés lorsque le deuxième paragraphe du 1^{er} alinéa de l'article 160 du Règlement sur le zonage numéro 06-101 permet une seule enseigne détachée du bâtiment d'une superficie de 5 mètres carrés;
- l'installation d'une 3^e enseigne rattachée au bâtiment d'une superficie de 4,2 mètres carrés sur le côté nord (côté des Érables) (la 2^e enseigne rattachée à une superficie conforme aux normes de 3 mètres carrés), pour une superficie totale d'affichage sur ce côté de 7,2 mètres carrés lorsque le premier paragraphe du 1^{er} alinéa de l'article 160 du Règlement sur le zonage numéro 06-101 permet seulement l'ajout d'une deuxième enseigne d'une superficie de 4 mètres carrés (au lieu de 5 mètres carrés comme inscrit dans l'avis) lorsque le bâtiment fait face à plus d'une rue;
- l'installation d'une 4^e enseigne rattachée au bâtiment d'une superficie de 3 mètres carrés et d'une 5^e enseigne rattachée au bâtiment d'une superficie de 4,2 mètres carrés sur le côté est (côté de la Route 139) pour une superficie totale sur ce côté de 7,2 mètres carrés lorsque le premier paragraphe du 1^{er} alinéa de l'article 160 du Règlement sur le zonage numéro 06-101 permet seulement l'ajout d'une deuxième enseigne d'une superficie de 4 mètres carrés (au lieu de 5 mètres carrés comme inscrit dans l'avis) lorsque le bâtiment fait face à plus d'une rue.

Identification du site concerné : Matricule 6013-51-2628, situé au 621, avenue des Érables à Brigham sur le lot 3 521 198 du cadastre du Québec.

La parole est donnée à tout intéressé désirant se faire entendre relativement à cette demande.

2014-090
URBANISME
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM 2014-0004
621, AVENUE DES ÉRABLES

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement de reporter le dossier à une prochaine séance.

2014-091
URBANISME
RUE DES SITTELLES – THIRAU LTÉE – INSTALLATION DE
POTEAUX

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'autoriser le directeur général, la secrétaire-trésorière adjointe ou l'inspectrice municipale à approuver la demande de l'entreprise Thirau Ltée reçue le 17 avril 2014 pour la pose de quatre poteaux sur la rue des Sittelles.

2014-092
URBANISME
DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR DE LA RIVIÈRE
PLAN CONCEPT - MANDAT

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement :

- d'accepter l'offre de service de la firme Les consultants SM inc. révisée le 29 avril 2014 pour la préparation d'un plan concept pour le développement du secteur de la rivière au montant de 7000 \$ plus taxes;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité (budget courant);
- d'autoriser le directeur général ou la secrétaire-trésorière adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2014-093
URBANISME
MRC – RÉGLEMENTATION RÉGIONALE SUR L'IMPLANTATION
DE NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS / INSTALLATION DE
GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Il est proposé par Philippe Dunn, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- que la Municipalité de Brigham priorise la zone industrielle de la rue Cameron pour l'implantation de nouveaux équipements / installation de gestion des matières résiduelles;
- d'autoriser le directeur général ou l'inspectrice municipale à répondre au questionnaire soumis par la MRC à ce sujet.

2014-094
VOIRIE
DEMANDE DE FERMETURE DE FOSSÉ
1341, CHEMIN MAGENTA OUEST

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- d'autoriser le propriétaire de l'immeuble situé au 1341, chemin Magenta Ouest à installer un ponceau et à remplir le fossé situé en façade de sa propriété conditionnellement à ce que l'installation et l'entretien dudit ponceau soient aux frais du demandeur.
- d'autoriser le directeur général ou l'inspectrice municipale à donner toute directive et à signer tout document à cet effet pour et au nom de la municipalité.

2014-095
VOIRIE
APPEL D'OFFRES 2014-02 – MACHINERIES
ACCEPTATION DES PROPOSITIONS

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement :

- d'accepter les propositions conformes reçues dans le cadre de l'appel d'offres 2014-02 – Machinerie, pour la fourniture de machineries avec opérateur à taux horaire;
- d'autoriser le directeur général ou la secrétaire-trésorière adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2014-096
VOIRIE
APPEL D'OFFRES SUR INVITATION 2014-03
TRAVAUX DE PAVAGE : RECOUVREMENT PARTIEL ET RAPIÉÇAGE
CONTRAT

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu quatre soumissions dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation 2014-03 :

Asphalte des Cantons, Division de Sintra inc.	208.91 \$ / tonne plus taxes
Pavage Maska inc.	235.40 \$ / tonne plus taxes
Pavage Montérégie inc.	248.00 \$ / tonne plus taxes
Construction DJL inc.	254.24 \$ / tonne plus taxes

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement :

- d'accepter la plus basse soumission conforme, à prix unitaire, pour des travaux de pavage (recouvrement partiel et rapiéçage) soit la proposition de l'entreprise Asphalte des Cantons, Div. de Sintra inc. au prix de 208.91\$ la tonne plus taxes pour un montant global estimé de 84 068.00 \$ (taxes incluses);
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité;

- d'autoriser le directeur général ou la secrétaire-trésorière adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2014-097
VOIRIE
APPEL D'OFFRES 2014-04 – FOURNITURE ET ÉPANDAGE
D'ABAT-POUSSIÈRE - CONTRAT

ATTENDU QUE la municipalité a reçu quatre soumissions dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation 2014-04 :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT (taxes incluses)
Calclo inc.	72 089.33\$
Entreprise Bourget inc.	73 190.33\$
Multi-Routes inc.	75 759.32\$ *
Somavrac C.C. inc.	75 759.33\$

*Le montant devrait se lire 75 759.33\$. Erreur de 1¢ dans l'arrondissement de la TVQ.

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- d'accepter la plus basse soumission conforme, à prix unitaire, pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière liquide dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation 2014-04 soit la proposition de l'entreprise CALCLO inc. au prix de 0,275 \$ le litre plus taxes pour un montant global estimé de 72 089.33 \$;
- d'autoriser le directeur général ou la secrétaire-trésorière adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2014-098
VOIRIE
VTT - TRAVERSE DE ROUTE

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- d'aviser le Club 3 et 4 roues de l'Estrie que la Municipalité de Brigham est favorable au renouvellement des traverses de routes suivantes : Magenta Est, du Domaine, Choinière, Fortin et Giard situé sur son territoire;
- de demander que lors de l'entretien des sentiers, des précautions soient prises afin de ne pas laisser d'accumulation de neige ou de terre sur la chaussée;
- d'autoriser le directeur général ou l'inspectrice municipale à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2014-099
EAU POTABLE ET EAUX USÉES
EAU POTABLE SECTEUR GUAY – PROTOCOLE PIQM

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- d'autoriser le maire et le directeur général ou la secrétaire-trésorière adjointe à négocier et à signer, pour et au nom de la Municipalité de Brigham, le protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalité pour la mise à niveau du système d'alimentation en eau potable du secteur Guay;
- de confirmer qu'elle s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

2014-100
SÉCURITÉ PUBLIQUE
INONDATIONS PRINTANNIÈRES

Le maire donne de l'information sur les inondations printanières du mois d'avril.

2014-101
LOISIRS

Monsieur Daniel Meunier mentionne que l'assemblée générale du Comité des Loisirs aura lieu le 7 mai 2014.

2014-102
VARIA
ÉCOLE JEAN-JACQUES BERTRAND – DEMANDE DE DON

Le maire informe les personnes présentes de la remise de casquettes et de chandails dans le cadre de la soirée récréative de l'école Jean-Jacques Bertrand qui aura lieu le samedi 24 mai prochain.

2014-103
VARIA
HYDRO-QUÉBEC - COMPTEURS INTELLIGENTS

Le maire fait le point sur les compteurs intelligents.

2014-104
VARIA
RELAIS POUR LA VIE

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement :

- d'inviter les personnes intéressées à participer aux activités du Relais pour la vie au profit de la Société canadienne du cancer qui auront lieu le samedi 14 juin 2014 à Cowansville;
- de publiciser cet événement sur le site Internet de la Municipalité.

2014-105
PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

2014-106
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement de lever la séance. Il est 20h49.

Normand Delisle
Maire

Jean-François Grandmont
Directeur général

À une séance du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le mardi 3 juin 2014 à 19h30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture: Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Daniel Meunier, Danielle Cardin Pollender, Philippe Dunn, Réjean Racine, Marc Labrecque et Gisèle Thériault formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Normand Delisle.

Assistent également à la réunion: le directeur général et secrétaire-trésorier, Me Jean-François Grandmont et l'agent Loris Santarosa de la Sûreté du Québec.

Monsieur le Maire présente l'agent Loris Santarosa, lequel agit comme parrain de la Municipalité de Brigham auprès de la Sûreté du Québec. Monsieur Santarosa se présente et explique le rôle du parrain.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal du 6 mai 2014
3. Approbation des comptes et transferts
4. Rapport des dépenses autorisées
5. Correspondance
 - 5.1 Ville de Farnham – Plan d'urbanisme**
6. Administration
 - 6.1 Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe**
 - 6.2 Projet Femmes et pauvreté - Engagement**
 - 6.3 Timbreuse – Contrat – Renouvellement**
 - 6.4 MMQ – Assurance – Ristourne**
 - 6.5 Technicien juridique municipal – Comité de sélection**
7. Urbanisme
 - 7.1 Demande de dérogation mineure DM 2014-0002 – 237, chemin Aurèle**
 - 7.2 Demande de dérogation mineure DM 2014-0004 – 313 et 315, chemin Daigneault**
 - 7.3 Demande de dérogation mineure DM 2014-0005 – 136, avenue des Pins**
 - 7.4 Chemin Gagné – Fermeture, échange et cession - Notaire - Mandat**
8. Voirie
 - 8.1 Demande de fermeture de fossé – 103, rue Guay**
 - 8.2 Demandes de fermeture de fossés – Secteur Guay**
 - 8.3 Appel d'offres sur invitation 2014-02 – Machineries - Soumission non conforme**
 - 8.4 MTQ – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local - Reddition de comptes**
 - 8.5 Appel d'offres 2012-08 - Nettoyage et reprofilage des fossés sur le chemin Magenta Est et une partie du chemin Horner – Acceptation des travaux**
 - 8.6 Rue Labrecque – Nettoyage et reprofilage de fossés**
9. Eaux usées et eau potable
 - 9.1 Station d'épuration du village - Vidange du lit de roseau**
 - 9.2 Eau potable Domaine Brigham - Hydrogéologue**
10. Sécurité publique
 - 10.1 Terminal Brigham – Exercice**
11. Loisirs et culture
 - 11.1 Bâtiment des loisirs – Gouttières**
 - 11.2 Bâtiment des loisirs – Climatiseur**
 - 11.3 Bâtiment des loisirs – Échangeurs d'air**
 - 11.4 Fonds AgriEsprit**
12. Environnement
13. Varia

- 13.1 Hydro-Québec - Compteurs intelligents
13.2 École Saint-Vincent-Ferrier-Élèves de 6^e année - Remerciements
14. Période de questions
15. Levée de l'assemblée

2014-107
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour présenté en gardant le varia ouvert.

2014-108
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 MAI 2014

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal du 6 mai 2014.

2014-109
APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant 261 858.52 \$ et d'autoriser le directeur général ou la secrétaire-trésorière adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

2014-110
RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

Le directeur général dépose un rapport des dépenses autorisées.

2014-111
CORRESPONDANCE
VILLE DE FARNHAM – PLAN D'URBANISME

Copie du projet de *Règlement adoptant le plan d'urbanisme* de la Ville de Farnham et des extraits de procès-verbaux afférents.

2014-112
ADMINISTRATION
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

ATTENDU QUE Madame Guylaine Poudrier a été engagée en 2008 à titre de secrétaire-trésorière adjointe – responsable de la comptabilité;

ATTENDU QUE le Code municipal prévoit que le secrétaire-trésorier adjoint est d'office le directeur général adjoint;

ATTENDU QU'il est souhaitable que le titre de Madame Poudrier concorde avec les pouvoirs conférés par la loi.

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement que madame Guylaine Poudrier soit nommée directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Brigham.

2014-113
ADMINISTRATION
PROJET FEMMES ET PAUVRETÉ - ENGAGEMENT

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement :

- de reconnaître et déclarer que les inégalités de fait économiques, professionnelles et sociales vécues par les femmes contribuent à maintenir leur dépendance économique brimant ainsi leur autonomie. Nous reconnaissons ainsi l'importance d'améliorer les conditions économiques et sociales des femmes sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi;
- de s'engager à collaborer et à réaliser des actions concrètes visant à améliorer la sécurité économique des femmes de Brome-Missisquoi;
- de mettre en place les mesures suivantes :
 - de nommer monsieur Philippe Dunn, conseiller à titre de responsable du dossier « Promotion et amélioration des conditions socio-économiques des femmes »;
 - de promouvoir la conciliation travail-études-familles;
 - d'effectuer des démarches pour faciliter l'obtention de support de main-d'œuvre pour les agricultrices;
- d'autoriser le maire à signer tout engagement à cet effet pour et au nom de la municipalité.

2014-114
ADMINISTRATION
TIMBREUSE – CONTRAT - RENOUELEMENT

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement :

- d'accepter les conditions de renouvellement de l'entreprise Pitney Bowes pour le service de timbreuse pour une durée de 60 mois et d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer tout document à cet effet;
- de financer cette dépense à même le fonds général de la municipalité.

2014-115
ADMINISTRATION
MMQ – ASSURANCE - RISTOURNE

Monsieur le maire fait mention aux personnes présentes de la réception d'une ristourne au montant de 1718 \$ de notre assureur, la Mutuelle des municipalités du Québec et du dépôt de la lettre confirmant celle-ci au conseil.

2014-116
ADMINISTRATION
TECHNICIEN JURIDIQUE MUNICIPAL

ATTENDU QUE la Municipalité de Brigham souhaite créer un poste contractuel de technicien juridique municipal pour une durée de deux ans.

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement que le comité pour la sélection d'un technicien juridique municipal soit formé du maire, du directeur général, du conseiller Monsieur Philippe Dunn et de la conseillère, Madame Gisèle Thériault.

2014-117
URBANISME
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM 2014-0002
237, CHEMIN AURÈLE

Madame Danielle Cardin Pollender présente la demande de dérogation mineure numéro DM 2014-0002.

Nature et effets de la demande DM 2014-0002 :

Permettre la construction d'un garage résidentiel isolé dans la cour avant d'une propriété de 3 970,7 mètres carrés avec une distance entre la ligne avant et le garage de 17 mètres lorsque la norme de l'article 70 du Règlement sur le zonage numéro 06-101 exige une superficie d'au moins 10 000 mètres carrés et une distance d'au moins 30 mètres entre le garage et la ligne avant de propriété pour pouvoir implanter un garage dans la cour avant.

Identification du site concerné : Matricule 5616-80-9470, situé au 237, chemin Aurèle à Brigham sur le lot 3 520 570 du cadastre du Québec.

La parole est donnée à tout intéressé désirant se faire entendre relativement à cette demande.

2014-117
URBANISME
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM 2014-0002
237, CHEMIN AURÈLE

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme :

ATTENDU QUE l'acceptation de cette demande ne causera pas de préjudice au voisinage et que son refus causerait un préjudice important au propriétaire.

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure numéro DM 2014-0002 au bénéfice du lot 3 520 570 du cadastre du Québec (matricule 5616-80-9470), situé au 237, chemin Aurèle à Brigham et de permettre, à l'extérieur de la zone inondable établie par un professionnel, la construction d'un garage résidentiel isolé dans la cour avant d'une propriété de 3 970,7 mètres carrés avec une distance entre la ligne avant et le garage de 17 mètres lorsque la norme de l'article 70 du Règlement sur le zonage numéro 06-101 exige une superficie d'au moins 10 000 mètres carrés et une distance d'au moins 30 mètres entre le garage et la ligne avant de propriété pour pouvoir implanter un garage dans la cour avant.

2014-118
URBANISME
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM 2014-0004
313 ET 315 CHEMIN DAIGNEAULT

Madame Danielle Cardin Pollender présente la demande de dérogation mineure numéro DM 2014-0004.

Nature et effets de la demande DM 2014-0004 :

Sur le lot 3 905 884, permettre une marge de recul latéral droite de 0,88 mètre pour la maison existante lorsque la grille des usages et normes du Règlement sur le zonage numéro 06-101 exige une marge de recul latérale minimale de 3 mètres dans la zone R1-21.

Sur le lot 3 905 884, permettre un empiètement de 5,7 mètres d'une remise avec un abri à bois attaché existant dans la rive lorsque l'*Annexe A – Terminologie* et l'article 181 du Règlement sur le zonage numéro 06-101 exigent une rive de 10 mètres.

Sur le lot 3 520 586, permettre un empiètement de 2,4 mètres du garage d'un étage et demi existant dans la rive lorsque l'*Annexe A – Terminologie* et l'article 181 du Règlement sur le zonage numéro 06-101 exigent une rive de 10 mètres.

Identification du site concerné : Matricules 5715-29-9679-0-001 et 5715-29-9679-0-002, situés au 313 et 315, chemin Daigneau à Brigham sur les lots 3 520 586 et 3 905 884 du cadastre du Québec.

La parole est donnée à tout intéressé désirant se faire entendre relativement à cette demande.

2014-118
URBANISME
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM 2014-0004
313 ET 315 CHEMIN DAIGNEAULT

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE l'acceptation de cette demande ne causera pas de préjudice au voisinage et que son refus causerait un préjudice important au propriétaire.

Il est proposé par Danielle Pollender Cardin, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure numéro DM 2014-0004 au bénéfice des lots 3 905 884 et 3 520 586 du cadastre du Québec (matricules 5715-29-9679-0-001 et 5715-29-9679-0-002), situés au 313 et 315 chemin Daigneau à Brigham et :

- sur le lot 3 905 884, permettre une marge de recul latéral droite de 0,88 mètre pour la maison existante lorsque la grille des usages et normes du Règlement sur le zonage numéro 06-101 exige une marge de recul latérale minimale de 3 mètres dans la zone R1-21;
- sur le lot 3 905 884, permettre un empiètement de 5,7 mètres d'une remise avec un abri à bois attaché existant dans la rive lorsque l'*Annexe A – Terminologie* et l'article 181 du Règlement sur le zonage numéro 06-101 exigent une rive de 10 mètres;
- sur le lot 3 520 586, permettre un empiètement de 2,4 mètres du garage d'un étage et demi existant dans la rive lorsque l'*Annexe A – Terminologie* et l'article 181 du Règlement sur le zonage numéro 06-101 exigent une rive de 10 mètres.

2014-119
URBANISME
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM 2014-0005
136, AVENUE DES PINS

Madame Danielle Cardin Pollender présente la demande de dérogation mineure numéro DM 2014-0005.

Nature et effets de la demande DM 2014-0005 :

Permettre une marge de recul arrière pour le garage existant de 1,35 mètre lorsque l'article 70 du Règlement sur le zonage numéro 06-101 exige une marge de recul arrière minimale de 1,5 mètre pour un bâtiment accessoire.

Permettre une marge de recul arrière pour la remise existante de 1,27 mètre lorsque l'article 70 du Règlement sur le zonage numéro 06-101 exige une marge de recul arrière minimale de 1,5 mètre pour un bâtiment accessoire.

Identification du site concerné : Matricule 5611-47-9952, situé au 136, avenue des Pins à Brigham sur le lot 3 521 403 du cadastre du Québec.

La parole est donnée à tout intéressé désirant se faire entendre relativement à cette demande.

2014-119
URBANISME
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM 2014-0005
136, AVENUE DES PINS

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme :

ATTENDU QUE l'acceptation de cette demande ne causera pas de préjudice au voisinage et que son refus causerait un préjudice important au propriétaire.

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure numéro DM 2014-0005 au bénéfice du lot 3 521 403 du cadastre du Québec (matricule 5611-47-9952), situé au 136, avenue des Pins à Brigham et:

-permettre une marge de recul arrière pour le garage existant de 1,35 mètre lorsque l'article 70 du Règlement sur le zonage numéro 06-101 exige une marge de recul arrière minimale de 1,5 mètre pour un bâtiment accessoire;

-permettre une marge de recul arrière pour la remise existante de 1,27 mètre lorsque l'article 70 du Règlement sur le zonage numéro 06-101 exige une marge de recul arrière minimale de 1,5 mètre pour un bâtiment accessoire.

2014-120
URBANISME
CHEMIN GAGNÉ – FERMETURE, ÉCHANGE ET CESSION –
NOTAIRE - MANDAT

ATTENDU QUE la propriétaire du 128, chemin Gagné souhaite acquérir la section du chemin Gagné traversant sa propriété.

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- d'accepter l'offre de la firme de notaires Ménard et Paquette inc. au montant de 1110.31 \$ (incluant taxes et frais) afin de préparer les actes requis pour l'échange et la cession des lots 5 160 486, 5 160 488 et 5 160 489 du cadastre du Québec dans le but de fermer une partie du chemin Gagné en considération du versement d'une somme de 11 595 \$ à la municipalité;
- de financer cette dépense et les frais afférents, s'il y a lieu, à même le fonds général de la municipalité;
- d'autoriser le directeur général à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2014-121
VOIRIE
DEMANDE DE FERMETURE DE FOSSÉ – 103, RUE GUAY

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement :

- d'autoriser le propriétaire de l'immeuble situé au 103, rue Guay à installer un ponceau et à remplir le fossé situé en façade de sa propriété conditionnellement à ce que l'installation et l'entretien dudit ponceau soient aux frais du demandeur et qu'il s'engage à assumer les frais supplémentaires requis, s'il y a lieu, advenant un raccordement de son immeuble à un service municipal;
- d'autoriser le directeur général ou l'inspectrice municipale à donner toute directive et à signer tout document à cet effet pour et au nom de la municipalité.

2014-122
VOIRIE
DEMANDES DE FERMETURE DE FOSSÉS – SECTEUR GUAY

ATTENDU QUE certains propriétaires du secteur Guay seraient intéressés à fermer le fossé devant leur propriété;

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement de demander au comité de voirie d'étudier un projet de nettoyage des fossés dans le secteur Guay en prévision de la préparation du budget 2015.

2014-123
VOIRIE
APPEL D'OFFRES 2014-02 – MACHINERIES
SOUSSION NON CONFORME

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement de ne pas accepter la proposition de l'entreprise Excavation CMR inc. reçue dans le cadre de l'appel d'offres 2014-02 – Machinerie, considérant sa non-conformité.

Cette résolution complète la résolution numéro 2014-095 adoptée le 6 mai 2014.

2014-124
VOIRIE
MTQ – PROGRAMME D’AIDE À L’ENTRETIEN DU RÉSEAU
ROUTIER LOCAL - REDDITION DE COMPTES

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 133 783 \$ pour l’entretien du réseau routier local pour l’année civile 2013;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l’entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l’annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU’UN vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l’annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement que la Municipalité de Brigham informe le ministère des Transports de l’utilisation des compensations visant l’entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d’aide à l’entretien du réseau routier local.

2014-125
VOIRIE
APPEL D’OFFRES 2012-08 – NETTOYAGE ET REPROFILAGE
DES FOSSÉS SUR LE CHEMIN MAGENTA EST ET UNE PARTIE
DU CHEMIN HORNER –ACCEPTATION DES TRAVAUX

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- de refuser de payer la demande de directive de changement #1 au montant de 2447.50 \$ plus taxes pour des frais supplémentaires d’excavation d’une section de fossé d’environ 3 pieds de profondeur considérant que ces frais supplémentaires n’ont pas fait l’objet d’une autorisation au préalable et que tous les mètres linéaires de travaux effectués ont déjà été comptabilisés au contrat;
- de recevoir de façon définitive les travaux de nettoyage et de reprofilage des fossés sur le chemin Magenta Est et une partie du chemin Horner effectués par l’entreprise Excavation St-Pierre et Tremblay inc. suite à l’appel d’offres 2012-08;
- de payer la retenue au montant de 1608.95 \$ incluant taxes ;
- de financer cette dépense conformément à la résolution 2012-271;
- d’autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2014-126
VOIRIE
RUE LABRECQUE – NETTOYAGE ET REPROFILAGE DES FOSSÉS

Il est proposé par Philippe Dunn, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement :

- d'autoriser le nettoyage et le reprofilage des fossés sur la rue Labrecque ainsi, si requis, que le remplacement des ponceaux d'entrées en prévision du pavage de ce chemin;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à octroyer tout contrat et à donner toute directive à cet effet dans les limites de la délégation;
- de financer ces dépenses, estimées à 35 960 \$ (nette de ristourne de taxes) à même le fonds général de la municipalité (budget courant).

2014-127
EAU POTABLE ET EAUX USÉES
STATION D'ÉPURATION DU VILLAGE - VIDANGE DU LIT DE ROSEAU

ATTENDU QUE la Municipalité de Brigham ne pourra procéder à la valorisation des boues municipales de la station d'épuration des eaux usées du village sur des terres agricoles considérant que l'espèce indigène de roseaux « Phragmites australis » est très envahissante.

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à octroyer tout contrat pour la vidange du lit de roseau de la station d'épuration des eaux usées du village;
- de permettre l'enfouissement des boues municipales ;
- de financer cette dépense estimée à 10 000 \$ incluant taxes à même le fonds général de la municipalité.

2014-128
EAUX USÉES ET EAU POTABLE
EAU POTABLE DOMAINE BRIGHAM - HYDROGÉOLOGUE

ATTENDU QU'il serait souhaitable de connaître la capacité des puits alimentant le réseau d'aqueduc du domaine Brigham dans le but de pouvoir éventuellement desservir par l'aqueduc d'autres terrains situés près de la route 139 sans avoir à creuser de nouveaux puits;

ATTENDU l'accord de principe du propriétaire du Domaine Brigham et d'un promoteur à assumer chacun le tiers des coûts de préparation de ce rapport.

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement :

- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à mandater une firme d'hydrogéologue afin d'obtenir un rapport sur la capacité des puits desservant le domaine Brigham et la qualité de l'eau de cet aqueduc pour un montant estimé inférieur à 3000 \$ plus taxes, incluant les frais contingents;

- d'autoriser l'envoi d'une demande de remboursement de quote-part au propriétaire du Domaine Brigham et au promoteur sur réception des factures;
- de financer ces dépenses, nettes de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à octroyer tout contrat et à donner toute directive à cet effet.

Cette résolution remplace la résolution numéro 2014-030 adoptée le 4 février 2014.

2014-129
SÉCURITÉ PUBLIQUE
TERMINAL BRIGHAM – EXERCICE

Le maire informe les personnes présentes qu'un exercice de mise à l'essai du plan des mesures d'urgence du Terminal Brigham situé au 112, rue Cameron aura lieu le 11 juin 2014 entre 8 h et 17 h en collaboration avec le service de Sécurité incendie de Brigham – Bromont et Saint-Alphonse-de-Granby et d'autres services de sécurité incendie de la région.

2014-130
LOISIRS
BÂTIMENT DES LOISIRS – GOUTTIÈRES

ATTENDU QUE la municipalité a reçu deux prix pour la réparation et l'installation de gouttière au Pavillon Gilles-Giroux (bâtiment des loisirs) :

- | | |
|------------------------------|-----------------------|
| - Aluminium Cowansville inc. | 1811.25 \$ plus taxes |
| - Aluminium Bérard inc. | 1190.60 \$ plus taxes |

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement :

- d'accepter la proposition de l'entreprise Aluminium Bérard inc. au montant de 1190.60 \$ plus taxes pour l'installation de gouttières et autres travaux connexes au Pavillon Gilles-Giroux (bâtiment des loisirs);
- de financer cette dépense à même le fonds général de la municipalité;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2014-131
LOISIRS
BÂTIMENT DES LOISIRS – CLIMATISEUR

ATTENDU QUE la municipalité a reçu deux propositions pour l'installation d'un climatiseur au sous-sol du Pavillon Gilles-Giroux (bâtiment des loisirs) :

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- d'accepter la proposition de l'entreprise Enviroclimat inc. au montant de 2475\$ plus taxes pour la fourniture d'un climatiseur Bryant 18 000 btu/h au Pavillon Gilles-Giroux (bâtiment des loisirs);
- de financer cette dépense ainsi que les frais de branchement électrique à même le fonds général de la municipalité (budget courant);
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à octroyer tout contrat, à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2014-132
LOISIRS
BÂTIMENT DES LOISIRS – ÉCHANGEURS D'AIR

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement :

- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à faire réparer ou remplacer les échangeurs d'air du Pavillon Gilles-Giroux pour un montant maximal estimé inférieur à 2000 \$ plus taxes et à octroyer tout contrat, à donner toute directive et à signer tout document à cet effet;
- de financer cette dépense à même le fonds général de la municipalité (budget courant).

2014-133
LOISIRS
FONDS AGRIESPRIT – AJOUT DE SURFACES RÉCRÉATIVES
FAMILIALES (PHASE IV OU V) – PARC GILLES-DAIGNEAULT

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement :

- d'autoriser le directeur général à présenter au Fonds AgriEsprit une demande d'aide financière au montant de 15 000 \$ pour le projet d'ajout de surfaces récréatives familiales (phase IV ou V) – Parc Gilles-Daigneault en vue de sa réalisation en 2015 et à signer tout document à cet effet;
- que la Municipalité de Brigham s'engage à prévoir à son budget 2015 un montant minimal de 35 000 \$ afin de réaliser un de ces projets.

2014-134
VARIA
HYDRO-QUÉBEC - COMPTEURS INTELLIGENTS

Le maire fait le point sur les compteurs intelligents.

2014-135
VARIA
ÉCOLE SAINT-VINCENT-FERRIER – ÉLÈVES DE 6^E ANNÉE -
REMERCIEMENTS

Monsieur le maire fait part aux personnes présentes de la réception d'une lettre de remerciements des élèves de 6^e année de l'École Saint-Vincent-Ferrier pour l'obtention d'une classe dans l'église leur ayant évité un changement d'école.

2014-136
PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

2014-137
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement de lever la séance. Il est 20h49.

Normand Delisle
Maire

Jean-François Grandmont
Directeur général

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 JUIN 2014

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le vendredi 20 juin 2014 à 9h00 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture: Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Daniel Meunier, Danielle Cardin Pollender, Philippe Dunn, Réjean Racine, Marc Labrecque et Gisèle Thériault formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Normand Delisle.

Assistent également à la réunion: le directeur général et secrétaire-trésorier, Me Jean-François Grandmont.

ORDRE DU JOUR

1. Avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Administration
 - 3.1 Convention collective – Lettre d'entente – Technicien juridique municipal**
 - 3.2 Technicien juridique municipal - Engagement**
4. Voirie
 - 4.1 Tournage – Autorisation et prêt**
 - 4.2 Travaux de réfection du pont du Village - Parc Claude-Piel – Autorisation**
5. Loisirs
 - 5.1 Bâtiment des loisirs – Séchoirs à main électriques**
6. Période de questions
7. Levée de l'assemblée

2014-138 AVIS DE CONVOCATION

Le directeur général mentionne que l'avis de convocation de la présente séance a été signifié à tous les membres du conseil conformément à la loi.

2014-139 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour présenté.

2014-140 ADMINISTRATION CONVENTION COLLECTIVE – LETTRE D'ENTENTE TECHNICIEN JURIDIQUE MUNICIPAL

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, une lettre d'entente avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4389, concernant la création du poste de technicien juridique municipal pour une période de deux ans.

2014-141
ADMINISTRATION
TECHNICIEN JURIDIQUE MUNICIPAL - ENGAGEMENT

ATTENDU la recommandation du comité de sélection.

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement d'engager monsieur Gabriel Poirier-Bugeaud au poste de technicien juridique municipal pour une période de deux ans à compter du 1^{er} juillet 2014 aux conditions prévues à la lettre d'entente numéro 1.

2014-142
VOIRIE
TOURNAGE – AUTORISATION ET PRÊT

ATTENDU la demande du réalisateur Christian De La Cortina de tourner sur le pont P-1472 (Pont Gingras);

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- d'autoriser la tenue d'un tournage sur le pont Gingras (chemin Dion) le 23 juin prochain et la fermeture du pont par intervalles vers 21 h pour une durée estimée à 3 heures;
- d'autoriser le prêt de barricades et de signalisation pour la tenue de cette activité;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à autoriser le report de cette activité advenant un contretemps;
- que cette résolution soit conditionnelle à l'obtention d'une preuve d'assurance responsabilité et à un engagement à engager tout le personnel requis pour assurer la sécurité du site et la circulation des véhicules.

2014-143
VOIRIE
TRAVAUX DE RÉFECTION DU PONT DU VILLAGE
PARC CLAUDE-PIEL - AUTORISATION

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- d'autoriser l'entrepreneur 2G Construction inc. à utiliser une partie du parc Claude-Piel pour l'entreposage de matériaux, de roulottes et d'équipements durant les travaux de réfection du pont du village;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet pour et au nom de la Municipalité.

2014-144
LOISIRS
BÂTIMENT DES LOISIRS
SÉCHOIRS À MAIN ÉLECTRIQUE

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement :

- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à octroyer tout contrat pour faire installer 3 séchoirs à main électrique dans le bâtiment des loisirs pour un montant estimé à 930 \$ plus taxes par séchoir;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité (budget 2014);
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet pour et au nom de la Municipalité.

2014-145
PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

2014-146
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 9 h 42.

Normand Delisle
Maire

Jean-François Grandmont
Directeur général et secrétaire-trésorier

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM
SÉANCE DU 8 JUILLET 2014

À une séance du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le mardi 8 juillet 2014 à 19 h 30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture: Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Daniel Meunier, Danielle Cardin Pollender, Philippe Dunn, Réjean Racine, Marc Labrecque et Gisèle Thériault formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Normand Delisle.

Assiste également à la réunion: le directeur général et secrétaire-trésorier, Me Jean-François Grandmont.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation des procès-verbaux des 3 et 20 juin 2014
3. Approbation des comptes et transferts
4. Rapport des dépenses autorisées
5. Correspondance
6. Administration
 - 6.1 Maire suppléant - Nomination
 - 6.2 Indicateur de gestion 2013 – Dépôt
 - 6.3 Carte d'achat Visa - Technicien juridique municipal
7. Urbanisme
 - 7.1 Demande de dérogation mineure DM 2014-0006 – 152, chemin Gordon
 - 7.2 Bell - Demande de consentement municipal – Fibre optique et hauban
 - 7.3 Chemin Gagné – Fermeture, échange et cession
8. Voirie
 - 8.1 Pont du village - Détour chemin des Érables
9. Eaux usées et eau potable
 - 9.1 Eau potable secteur Guay – Test de pression – Avis technique - Mandat
10. Sécurité publique
 - 10.1 Borne sèche chemin Nord – Demande à la CPTAQ
 - 10.2 Borne sèche chemin Nord – Demande d'autorisation et certificat d'autorisation
11. Loisirs et culture
 - 11.1 Carte vélo Brome-Missisquoi – Contrat
12. Environnement
13. Varia
 - 13.1 Citoyen de l'année 2013
 - 13.2 Fête municipale – Régie des alcools, des courses et des jeux - Demande de permis de réunion
14. Période de questions
15. Levée de l'assemblée

2014-147
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour présenté en gardant le varia ouvert.

2014-148
APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 3 ET 20 JUIN 2014

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement d'approuver les procès-verbaux des 3 et 20 juin 2014.

2014-149
APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant 289 961.71 \$ et d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

2014-150
RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

Le directeur général dépose un rapport des dépenses autorisées.

2014-151
CORRESPONDANCE

Une copie de la correspondance reçue a été transmise par courriel aux membres du conseil. Aucun nouveau document à ajouter.

2014-152
ADMINISTRATION
MAIRE SUPPLÉANT - NOMINATION

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement de nommer madame Gisèle Thériault au poste de maire suppléant pour une période de huit mois à compter du 12 juillet 2014.

2014-153
ADMINISTRATION
INDICATEURS DE GESTION 2013 - DÉPÔT

Le directeur général dépose les indicateurs de gestion 2013.

Des copies des sommaires des indicateurs ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

2014-154
ADMINISTRATION
CARTE D'ACHAT VISA – TECHNICIEN JURIDIQUE MUNICIPAL

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- de présenter une demande pour l'obtention d'une carte d'achat VISA au nom du technicien juridique municipal pour les besoins de la municipalité;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toutes directives et à signer tout document à cet effet pour et au nom de la Municipalité.

2014-155
URBANISME
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM 2014-0006
152, CHEMIN GORDON

Madame Danielle Cardin Pollender présente la demande de dérogation mineure numéro DM 2014-0006.

Nature et effets de la demande DM 2014-0006 :

Permettre une marge de recul avant de 5,49 mètres pour le garage isolé existant lorsque la norme pour un garage isolé est de 10 mètres selon l'article 70 du Règlement sur le zonage numéro 06-101 et la grille des usages et normes de la zone A-02.

Identification du site concerné : Matricule 5413-20-3609, situé au 152, chemin Gordon à Brigham sur le lot 4 399 094 du cadastre du Québec.

La parole est donnée à tout intéressé désirant se faire entendre relativement à cette demande.

2014-155
URBANISME
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM 2014-0006
152, CHEMIN GORDON

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU que l'acceptation de cette demande ne causera pas de préjudice au voisinage et que son refus causerait un préjudice sérieux au propriétaire.

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure numéro DM 2014-0006 au bénéfice du lot 4 399 094 du cadastre du Québec (matricule 5413-20-3609), situé au 152, chemin Gordon à Brigham et de permettre une marge de recul avant de 5,49 mètres pour le garage isolé existant lorsque la norme pour un garage isolé est de 10 mètres selon l'article 70 du Règlement sur le zonage numéro 06-101 et la grille des usages et normes de la zone A-02.

2014-156
VOIRIE
BELL – DEMANDE DE CONSENTEMENT MUNICIPAL
FIBRE OPTIQUE ET HAUBAN

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement :

- de consentir à la demande de Bell datée du 12 juin 2014 concernant la mise en place de câbles de fibres optiques sur des structures aériennes existantes et d'un nouveau hauban dans le secteur du chemin Hallé Est et de la route 241;
- d'autoriser le directeur général ou l'inspectrice municipale à donner toute directive et à signer tout document à cet effet pour et au nom de la municipalité.

2014-157
CHEMIN GAGNÉ
FERMETURE, ÉCHANGE ET CESSION

Madame Danielle Cardin Pollender déclare son intérêt et ne participe pas à l'adoption de la présente résolution.

ATTENDU QUE Fernande Cardin, résidant au 128, chemin Gagné à Brigham, souhaite acquérir une section du chemin Gagné, connue et désignée comme étant le lot numéro 5 160 489 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Brome, et qu'en échange, la Municipalité souhaite acquérir une parcelle de terrain en vue de former un cercle de virage, connue et désignée comme étant le lot numéro 5 160 488 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Brome.

ATTENDU QUE Ghislaine Poulin, résidant au 153, avenue des Érables à Brigham, souhaite acquérir une section du chemin Gagné, connue et désignée comme étant le lot numéro 5 160 486 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Brome.

ATTENDU QU'en contrepartie supplémentaire de l'échange dont il est question au premier paragraphe, ladite Fernande Cardin assumera également la contrepartie payable à la Municipalité dans le cadre de la cession à Ghislaine Naud telle que décrite au paragraphe précédent, le tout, équivalent à une somme de 11 595\$.

ATTENDU QU'aux fins de l'échange et de cession ci-devant, la Municipalité doit procéder à la fermeture d'une partie de la rue en regard des sections cédées auxdites Fernande Cardin et Ghislaine Poulin;

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- de procéder, par les présentes, à la fermeture d'une partie du chemin Gagné désignée par les lots numéros 5 160 486 et 5 160 489 du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Brome;
- d'autoriser la cession et l'échange des lots mentionnés au préambule;
- d'autoriser le directeur général à donner toute directive à cet effet;
- d'autoriser le maire et le directeur général ou la directrice générale adjointe à négocier et à signer tout document et/ou acte afin d'autoriser la cession et l'échange des lots mentionnés au préambule et de donner plein effet à la présente résolution sur la base des projets soumis par Les notaires Ménard & Paquette inc. de Bedford, étant entendu que la propriété de madame Fernande Cardin devra recevoir les eaux en provenance du chemin Gagné.

2014-158
VOIRIE
PONT DU VILLAGE – DÉTOUR CHEMIN DES ÉRABLES

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- de procéder à l'installation de pancartes afin d'identifier les chemins de détour et /ou d'accès aux commerces durant les travaux de rénovation du pont du Village, lesquels empêchent la circulation normale des véhicules sur l'avenue des Érables qui est aussi la Route des Vins;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à octroyer tout contrat à cet effet;
- de financer cette dépense à même le fonds général de la Municipalité (budget courant).

2014-159
EAUX USÉES ET EAU POTABLE
EAU POTABLE SECTEUR GUAY – TEST DE PRESSION
AVIS TECHNIQUE - MANDAT

ATTENDU QUE la vérification in situ de la pression d'opération du réseau d'eau potable du secteur Guay effectuée par la firme Laforest Nova Aqua démontre que le maillage du réseau et l'amélioration de l'aménagement du branchement de chacune des branches du réseau au puits risquent de ne pas être suffisants pour fournir une pression adéquate dans l'ensemble du réseau en tout temps.

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'accepter la proposition de la firme Laforest Nova Aqua numéro 2889-rév au montant de 2891.60 \$ plus taxes afin d'effectuer des relevés des élévations sur le terrain et une évaluation des pressions dans le réseau suite aux travaux correctifs;

- de financer cette dépense à même le fonds général de la Municipalité (budget courant) dans l'attente d'un règlement d'emprunt;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2014-160
SÉCURITÉ PUBLIQUE
BORNE SÈCHE CHEMIN NORD – DEMANDE À LA CPTAQ

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Brigham doit installer une borne sèche près du chemin Nord afin d'améliorer la protection incendie dans ce secteur et de se conformer au Schéma de couverture de risque incendie.

CONSIDÉRANT que cette installation n'affectera pas l'agriculture dans le secteur concerné;

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement :

- que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- de demander à la CPTAQ d'autoriser l'utilisation d'une partie du lot 3 519 538 du cadastre du Québec (1094, chemin Nord) à des fins autres que l'agriculture;
- d'autoriser le directeur général à donner toute directive et à signer tout document à cet effet;
- que cette résolution remplace la résolution 2012-183 adoptée le 7 août 2012.

2014-161
SÉCURITÉ PUBLIQUE
BORNE SÈCHE CHEMIN NORD – DEMANDE D'AUTORISATION
ET DE CERTIFICAT D'AUTORISATION

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Brigham doit installer une borne sèche près du chemin Nord afin d'améliorer la protection incendie dans ce secteur et de se conformer au Schéma de couverture de risque incendie.

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- de soumettre une demande d'autorisation en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* et de certificat d'autorisation en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* pour d'installation d'une prise d'eau sèche (borne sèche) sur une partie du lot 3 519 538 du cadastre du Québec (1094, chemin Nord);
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2014-162
LOISIRS
CARTE VÉLO BROME-MISSISQUOI - CONTRAT

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement :

- d'accepter le contrat d'adhésion du Centre Local de Développement (CLD) de Brome-Missisquoi au montant de 550 \$ pour 2 ans pour la Carte vélo Brome-Missisquoi 2014-2015;
- de financer cette dépense à même le fonds général de la municipalité (budget courant et budget 2015);
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2014-163
ENVIRONNEMENT

Aucun dossier.

2014-164
VARIA
CITOYEN DE L'ANNÉE 2013

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement que Monsieur Steven Neil soit nommé citoyen de l'année 2013 pour son implication exceptionnelle à titre de maire de la Municipalité de Brigham durant 14 ans et son bénévolat dans la Municipalité.

2014-165
VARIA
FÊTE MUNICIPALE - RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX DEMANDE DE PERMIS DE RÉUNION

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à demander un permis de réunion à la Régie des alcools, des courses et des jeux pour la Fête municipale du 16 août 2014;
- d'assumer les frais de ce permis de 84 \$ à même le fonds général de la municipalité.

2014-166
PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

2014-167
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement de lever la séance. Il est 20h06.

Normand Delisle
Maire

Jean-François Grandmont
Directeur général et secrétaire-trésorier

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM
SÉANCE DU 12 AOÛT 2014

À une séance du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le mardi 12 août 2014 à 19h30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture: Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Daniel Meunier, Danielle Cardin Pollender, Réjean Racine, Marc Labrecque et Gisèle Thériault formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Normand Delisle.

Monsieur Philippe Dunn est absent.

Assiste également à la réunion: le directeur général et secrétaire-trésorier, Me Jean-François Grandmont.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal du 8 juillet 2014
3. Approbation des comptes et transferts
4. Rapport des dépenses autorisées
5. Correspondance
6. Administration
 - 6.1 **Hôtel de Ville – Alarme incendie – Travaux supplémentaires et acceptation finale**
 - 6.2 **Hôtel de Ville – Évier de service – Contrat**
 - 6.3 **Hôtel de Ville – Bibliothèque – Peinture - Contrat**
7. Urbanisme
 - 7.1 **CPE Brigham - Appui**
8. Voirie
 - 8.1 **Bell - Demande de consentement municipal – Ajout et enlèvement de poteaux - Remplacement de câbles de cuivre**
9. Eaux usées et eau potable
10. Sécurité publique
11. Loisirs et culture
 - 11.1 **Ville de Cowansville – Loisirs - Entente intermunicipale – Renouvellement**
 - 11.2 **Bibliothèque – Achat d'une imprimante à reçus**
 - 11.3 **Bibliothèque - Poufs**
12. Environnement
13. Varia
 - 13.1 **Officialisation de la prononciation du gentilé Brighamois et Brighamoise**
 - 13.2 **CLD – Lancement de la saison touristique estivale 2015 – Municipalité hôte**
 - 13.3 **Fête municipale du 16 août – Invitation**
14. Période de questions
15. Levée de l'assemblée

2014-168
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour présenté en gardant le varia ouvert.

2014-169
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 JUILLET 2014

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal du 8 juillet 2014.

2014-170
APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant 191 665.62 \$ et d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

2017-171
RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

Le directeur général dépose un rapport des dépenses autorisées.

2014-172
CORRESPONDANCE

Une copie de la correspondance reçue a été transmise par courriel aux membres du conseil. Aucun nouveau document à ajouter.

2014-173
ADMINISTRATION
HÔTEL DE VILLE – ALARME INCENDIE – TRAVAUX
SUPPLÉMENTAIRES ET ACCEPTATION FINALE

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- d'accepter de façon définitive les travaux de remplacement du panneau incendie de l'Hôtel de Ville et les travaux connexes réalisés par l'entreprise Groupe GFE inc. et de verser le solde de 257.13 représentant 5 % du coût du contrat;
 - d'accepter la facture numéro 2874 au montant de 183.83 plus taxes pour des travaux supplémentaires;
 - de financer les travaux supplémentaires à même le fonds général de la municipalité (budget courant).
-

2014-174
ADMINISTRATION
HÔTEL DE VILLE – ÉVIER DE SERVICE - CONTRAT

ATTENDU qu'il est souhaitable de doter le sous-sol de l'hôtel de ville d'un évier de service pour l'entretien ménager afin d'éviter des risques de blessures des préposés à l'entretien.

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- d'accepter la proposition de l'entreprise Plomberie 4H pour la fourniture et la pose d'un évier de service pour un montant estimé à 1100 \$ plus taxes;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet;
- de financer cette dépense à même le fonds général de la municipalité (budget courant).

2014-175
ADMINISTRATION
HÔTEL DE VILLE – BIBLIOTHÈQUE – PEINTURE - CONTRAT

ATTENDU que la Municipalité a reçu deux propositions pour repeindre la bibliothèque.

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- d'accepter la proposition de l'entreprise Tapis Cowansville inc. numéro 1921 pour la peinture et la main-d'œuvre requise pour repeindre la bibliothèque municipale au montant de 3491 \$ plus taxes;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet;
- de financer cette dépense à même le fonds général de la municipalité (budget courant).

2014-176
URBANISME
CPE BRIGHAM - APPUI

ATTENDU que le ministère de la Famille prévoit reporter la réalisation d'un nouveau CPE à Brigham en 2017-2018;

ATTENDU les besoins urgents de places à contribution réduite dans la région;

ATTENDU qu'il n'existe aucun Centre de la petite enfance sur le territoire de la Municipalité pour répondre aux besoins des familles brighamoises;

ATTENDU que la Municipalité de Brigham met gratuitement à la disposition du CPE le Papillon bleu un terrain avec services pour la construction d'un CPE;

ATTENDU les démarches déjà entreprises par la Municipalité et le CPE le Papillon bleu pour réaliser ce projet;

ATTENDU que la Municipalité de Brigham s'est engagée par la résolution numéro 2014-113 à réaliser des actions concrètes visant à améliorer la sécurité économique des femmes de Brome-Missisquoi et que la construction d'un CPE à Brigham permettrait d'aller en ce sens en facilitant la conciliation travail-études-familles;

ATTENDU que la Municipalité de Brigham est une terre d'accueil pour les nouvelles familles et qu'elle prévoit l'ajout de 82 nouvelles résidences sur son territoire au cours des 5 prochaines années;

ATTENDU la croissance de la population en âge de fréquenter un CPE dans la Municipalité.

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement:

- que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- de réitérer l'appui de la Municipalité de Brigham au projet de construction d'un CPE sur son territoire;
- de demander au ministère de la Famille de maintenir l'échéancier de septembre 2015 pour la réalisation du projet d'un nouveau CPE à Brigham afin de répondre rapidement au besoin de la population;
- qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la ministre de la Famille, madame Francine Charbonneau et à monsieur Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi et ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

2014-177

VOIRIE

**BELL – DEMANDE DE CONSENTEMENT MUNICIPAL
AJOUT ET ENLÈVEMENT DE POTEAUX – REMPLACEMENT DE
CÂBLE DE CUIVRE**

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement :

- de consentir à la demande de Bell datée du 12 août 2014 pour l'ajout et le remplacement de poteaux ainsi que le remplacement de câbles de cuivre sur le chemin Choinière;
- d'autoriser le directeur général ou l'inspectrice municipale à donner toute directive et à signer tout document à cet effet pour et au nom de la municipalité.

2014-178

EAUX USÉES ET EAU POTABLE

Aucun dossier.

2014-179

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun dossier.

2014-180
LOISIRS ET CULTURE
VILLE DE COWANSVILLE – LOISIRS
ENTENTE INTERMUNICIPALE - RENOUELEMENT

ATTENDU que l'entente intermunicipale en loisirs avec la Ville de Cowansville se termine le 31 août;

ATTENDU que la Ville de Cowansville propose la reconduction de cette entente aux mêmes conditions sauf en ce qui a trait à la contribution financière, laquelle sera majorée de l'indice des prix à la consommation du mois de septembre chaque année de l'entente.

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement :

- de confirmer à la Ville de Cowansville l'intérêt de la Municipalité de Brigham à renouveler l'entente intermunicipale en matière de loisirs tel que proposé dans la lettre de M. Alain Dion, directeur du service des Loisirs et de la vie communautaire, datée du 10 juillet 2014 ;
- d'autoriser le maire et le directeur général ou la directrice générale adjointe à négocier et à signer sur cette base, pour et au nom de la Municipalité de Brigham, toute entente ou tout autre document à cet effet.

2014-181
LOISIRS ET CULTURE
BIBLIOTHÈQUE – ACHAT D'UNE IMPRIMANTE À REÇUS

ATTENDU la recommandation de Madame Céline Vaillancourt, responsable de la bibliothèque.

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à faire l'acquisition d'une imprimante à reçus du type Epson TM-T88 port USB pour la bibliothèque;
- de financer cette dépense et les frais connexes estimés à 400 \$ à même le fonds général de la municipalité (budget courant).

2014-182
LOISIRS ET CULTURE
BIBLIOTHÈQUE – POUFS

ATTENDU que madame Karine Duval, enseignante et résidente de Brigham depuis 6 ans, désire aménager un coin confortable dans sa classe de 3^e année pour inviter les élèves à faire de la lecture.

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement de mettre les poufs de la bibliothèque municipale à la disposition des élèves de la classe de 3^e année de l'école Saint-Vincent-Ferrier pour l'année scolaire 2014-2015.

2014-183
VARIA
OFFICIALISATION DE LA PRONONCIATION DU GENTILÉ
BRIGHAMOIS ET BRIGHAMOISE

ATTENDU que messieurs Gabriel Martin, auteur du *Dictionnaire des onomastismes québécois*, et Jean-Yves Dugas, auteur du *Dictionnaire universel des gentils en français*, demandent à la municipalité d'officialiser la prononciation de son gentilé, c'est-à-dire la prononciation du nom de ses habitants;

ATTENDU que les demandeurs sont à créer un dictionnaire des gentils québécois qui consignera la prononciation officielle de ces mots;

ATTENDU que le gentilé de Brigham, officialisé le 4 janvier 1988, s'écrit « Brighamois », au masculin singulier, et « Brighamoise », au féminin singulier;

ATTENDU que l'alphabet phonétique international (API) permet de consigner à l'écrit la prononciation d'un mot sans équivoque, à l'aide de caractères idoines universels;

ATTENDU que les transcriptions [bʁi.ga.mwa] et [bʁi.ga.mwaz], composées en API, représentent, respectivement, les manières d'articuler « Brighamois » et « Brighamoise » en conformité avec l'usage standard du français contemporain de variété québécoise.

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement d'officialiser les prononciations de « Brighamois » et « Brighamoise » en [bʁi.ga.mwa] et [bʁi.ga.mwaz], respectivement.

2014-184
VARIA
CLD – LANCEMENT DE LA SAISON TOURISTIQUE
ESTIVALE 2015
MUNICIPALITÉ HÔTE

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement :

- que la Municipalité de Brigham accepte d'être hôte du lancement de la saison touristique estivale 2015 de la région de Brome-Missisquoi. La date et le mois (mai ou juin) seront déterminés en début d'année 2015;
- que la Municipalité accepte le cahier de charge du lancement de la saison touristique estivale 2015, pour la région de Brome-Missisquoi, tel qu'élaboré par le CLD de Brome-Missisquoi;
- de prévoir un montant de 1500 \$ à cet effet lors de la préparation du budget de l'année 2015;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2014-185
ENVIRONNEMENT

Aucun dossier.

2014-186
VARIA
FÊTE MUNICIPALE - INVITATION

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'inviter les Brighamois et Brighamoises ainsi que leurs parents et amis à participer à la fête municipale qui aura lieu le samedi 16 août 2014.

2014-187
PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

2014-188
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement de lever la séance. Il est 20h05.

Normand Delisle
Maire

Jean-François Grandmont
Directeur général et secrétaire-trésorier

À une séance du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le mardi 2 septembre 2014 à 19h30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture: Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Daniel Meunier, Danielle Cardin Pollender, Philippe Dunn, Réjean Racine et Gisèle Thériault formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Normand Delisle.

Monsieur Marc Labrecque est absent.

Assiste également à la réunion: le directeur général et secrétaire-trésorier, Me Jean-François Grandmont.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal du 12 août 2014
3. Approbation des comptes et transferts
4. Rapport des dépenses autorisées
5. Correspondance
6. Administration
 - 6.1 Hôtel de Ville – Travaux de rénovation – Architecte – Mandat**
 - 6.2 Hôtel de Ville – Climatisation et chauffage**
7. Urbanisme
 - 7.1 CPTAQ – Demande d'aliénation, de lotissement et d'utilisation à une fin autre que l'agriculture – 1158 et 1162, chemin Bull Pond**
8. Voirie
 - 8.1 Appel d'offres 2014-05 – Pavage de la rue Labrecque – Contrat**
 - 8.2 Appel d'offres sur invitation 2014-01 – Camionnette de service de type « pick-up » 4 X 4, ½ tonne grand format**
 - 8.3 Garage municipal – Utilisation de la porte # 1 – Mini excavation
Éric Bonin enr.**
9. Eaux usées et eau potable
 - 9.1 Eau potable secteur Guay – Rencontre avec le consultant et échéancier**
10. Sécurité publique
11. Loisirs et culture
12. Environnement
13. Varia
 - 13.1 Régie des alcools, des courses et des jeux – Vignoble de la bauge–
Demande de permis d'alcool pour un bar**
14. Période de questions
15. Levée de l'assemblée

2014-189

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour présenté en gardant le varia ouvert.

2014-190
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 AOÛT 2014

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal du 12 août 2014.

2014-191
APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant 168 486,75 \$ et d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

2014-192
RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

Le directeur général dépose un rapport des dépenses autorisées.

2014-193
CORRESPONDANCE

Le Maire fait mention de la réception d'une lettre du ministre des Transports du Québec, monsieur Robert Poëti, confirmant qu'une subvention de 133 783 \$ est accordée à la Municipalité de Brigham dans le cadre du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local* pour l'année 2014.

Une copie de la correspondance reçue a été transmise par courriel aux membres du conseil.

2014-194
ADMINISTRATION
HÔTEL DE VILLE – TRAVAUX DE RÉNOVATION
ARCHITECTE - MANDAT

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- d'accepter l'offre de service de l'entreprise Lussier Architecte datée du 26 août 2014 pour la préparation de documents pour la rénovation de l'Hôtel de Ville (ex. : toiture, fenêtres avant et réfection des planchers) au montant de 8750 \$ plus taxes;
 - d'accepter l'offre de surveillance des travaux à taux horaire selon les besoins de la Municipalité;
 - d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet;
 - de financer cette dépense à même le fonds général de la municipalité (budget courant).
-

2014-195
ADMINISTRATION
HÔTEL DE VILLE – CLIMATISATION ET CHAUFFAGE

ATTENDU que la Municipalité a reçu deux propositions pour l'installation d'un système de climatisation dans l'Hôtel de Ville, avec chauffage électrique;

ATTENDU qu'une seule de ses propositions permet de climatiser et de chauffer les deux niveaux de l'Hôtel de Ville dans le respect du cadre budgétaire demandé;

ATTENDU que ce nouveau système entièrement électrique, plus écologique et efficace énergiquement, permettra de réduire de façon significative la consommation de mazout de l'Hôtel de Ville;

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- d'accepter la proposition à prix forfaitaire de l'entreprise Enviroclimat inc. numéro 3695 pour la fourniture d'un système de chauffage et de climatisation 4 zones pour l'Hôtel de Ville au montant de 21 400 \$ plus taxes;
- que cette résolution soit conditionnelle à l'approbation des croquis techniques par la municipalité et d'une confirmation de l'entrepreneur à l'effet que le niveau sonore émit par l'appareil proposé est adéquat pour une installation près de la salle du conseil et du caucus;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive, à approuver tout croquis technique et à signer tout document à cet effet pour et au nom de la Municipalité de Brigham;
- de financer cette dépense à même le fonds général de la municipalité (budget courant).

2014-196
URBANISME
CPTAQ – DEMANDE D'ALIÉNATION, DE LOTISSEMENT
ET D'UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE
1158 ET 1162 CHEMIN BULL POND

ATTENDU que les demandeurs, monsieur Gaétan Frigon et madame Hélène Héroux souhaitent démolir et reconstruire la maison située au 1158, chemin Bull Pond (lots 3 711 868 et 3 711 867 du cadastre du Québec) ainsi que déplacer l'aire de 5000 m² près de l'étang Bull;

ATTENDU que l'autorisation de construire cette maison en zone agricole a été obtenue en vertu de l'article 31 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU que ce projet entrainera l'aliénation de ces lots et d'une partie du lot 3 521 798 situé à l'est, appartenant aux mêmes propriétaires, et de refaire les subdivisions entre les lots pour agrandir la propriété du 1158, chemin Bull Pond;

ATTENDU que ce projet n'entraînera aucune augmentation du nombre de maison et de propriété et que l'emplacement retenu évitera de procéder à un déboisement en bordure de l'étang Bull, lequel constitue un lac de tête à protéger;

ATTENDU que le secteur entourant l'étang Bull est essentiellement boisé, à l'exception du verger exploité par les demandeurs sur le lot voisin;

ATTENDU qu'il existe d'autres lots prêts à bâtir dans les périmètres urbains, mais que ceux-ci ne correspondent pas à l'environnement recherché par les demandeurs.

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement :

- d'aviser la Commission de protection du territoire agricole du Québec que le projet des demandeurs de morceler, d'aliéner et d'utiliser à une fin autre que l'agriculture les lots 3 711 868, 3 711 867 et 3 521 798 du cadastre du Québec ne contrevient pas à la réglementation municipale;
- que la demande soumise n'apparaît pas préjudiciable à l'agriculture du milieu.

2014-197
VOIRIE
APPEL D'OFFRES 2014-05 – PAVAGE DE LA RUE LABREQUE -
CONTRAT

ATTENDU QUE la Municipalité de Brigham a reçu trois soumissions dans le cadre de l'appel d'offres publiques 2014-05 :

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT (taxes incluses)
Sintra inc. (Région Montérégie-Rive-Sud)	227 954.78 \$
Construction DJL inc.	233 889.14 \$
Pavages Maska inc.	266 430.94 \$

ATTENDU la recommandation de la firme Avizo Experts-conseils.

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- d'accepter la plus basse soumission conforme à prix unitaire soit celle de l'entreprise Sintra inc. (Région Montérégie-Rive-Sud) pour le pavage de la rue Labrecque et le remplacement de deux ponceaux au montant de 198 264,65 \$ plus taxes;
- de financer ces dépenses, nettes de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité et/ou le fonds sur les carrières et sablières et/ou le programme de la taxe sur l'essence;
- d'autoriser le directeur général ou la secrétaire-trésorière adjointe à donner toute directive, à approuver toute directive de changement et à signer tout document à cet effet.

2014-198
VOIRIE
APPEL D'OFFRES SUR INVITATION NUMÉRO 2014-01 –
CAMIONNETTE DE SERVICE DE TYPE « PICK-UP » 4 X 4, 1/2
TONNE GRAND FORMAT

ATTENDU QUE la Municipalité de Brigham a reçu deux soumissions dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation 2014-01 :

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT (taxes incluses)
Déragon Auto Cité inc.	32 627.32 \$*
Les Automobiles M. Rocheleau inc.	34 850.07 \$

* Après correction

ATTENDU QU'aucune des soumissions n'est conforme.

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement :

- de rejeter les deux soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres 2014-01 pour la fourniture d'une camionnette de service de type « pick-up » 4 X 4, 1/2 tonne grand format en échange de la camionnette existante;
- de demander au directeur général ou à la directrice générale adjointe à retourner en appel d'offres pour ce projet.

2014-199
VOIRIE
GARAGE MUNICIPAL – UTILISATION DE LA PORTE # 1 -MINI
EXCAVATION ÉRIC BONIN

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- d'aviser l'entreprise Mini Excavation Éric Bonin que la porte #1 du garage municipal ne sera plus disponible cet hiver pour l'entreposage de son véhicule de déneigement;
- de demander à l'entreprise de confirmer d'ici le 30 septembre 2014 si elle souhaite résilier le contrat conformément à l'article 4.15;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet pour et au nom de la municipalité.

2014-200
EAUX USÉES ET EAU POTABLE
RENCONTRE AVEC LE CONSULTANT ET ÉCHÉANCIER

Le maire informe les personnes présentes que la firme Laforest Nova Aqua doit rencontrer les membres du conseil le 9 septembre prochain concernant le projet réfection du réseau d'eau potable du secteur Guay.

2014-201
SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun dossier.

2014-202
LOISIRS ET CULTURE

Aucun dossier.

2014-203
ENVIRONNEMENT

Aucun dossier.

2014-204
VARIA
RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX – VIGNOBLE
DE LA BAUGE – DEMANDE DE PERMIS D’ALCOOL POUR UN BAR

ATTENDU la réception d’un avis de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement de prendre acte de l’avis de demande d’ajout d’un permis de bar pour le Vignoble de la Bauge, situé au 155, avenue des Érables à Brigham (afin de pouvoir servir de l’alcool lors de certaines activités accessoires au vignoble).

2014-205
PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

DEMANDE CONCERNANT LE 1162, CHEMIN BULL POND
LECTURE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

Une lettre dont l’objet est intitulé « Demande de modification du zonage au 1162 chemin Bull Pond » et signé par des résidents du secteur Bull Pond est lu devant les membres du conseil. Ceux-ci recommandent à la Municipalité de ne pas appuyer la demande concernant le 1162, chemin Bull Pond* considérant son impact sur l’agriculture. Monsieur Guy Coderre présente et dépose cette lettre ainsi que des documents connexes au conseil.

Des copies de l’ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

**Note : Cette demande est en lien avec la résolution numéro 2014-196 relative à une demande d’autorisation, de lotissement et d’utilisation à une fin autre que l’agriculture concernant les propriétés du 1158 et 1162 chemin Bull Pond.*

2014-206
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Réjean Racine appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement de lever la séance. Il est 20h24.

Normand Delisle
Maire

Jean-François Grandmont
Directeur général et secrétaire-trésorier

À une séance du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le mardi 7 octobre 2014 à 19h30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture: Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Daniel Meunier, Danielle Cardin Pollender, Philippe Dunn, Réjean Racine, Marc Labrecque et Gisèle Thériault formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Normand Delisle.

Assiste également à la réunion: le directeur général et secrétaire-trésorier, Me Jean-François Grandmont.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal du 2 septembre 2014
3. Approbation des comptes et transferts
4. Rapport des dépenses autorisées
5. Correspondance
6. Administration
7. Urbanisme
8. Voirie
 - 8.1 **Demande de fermeture de fossé – 106, rue Boischatel**
 - 8.2 **Demande de fermeture de fossé – 121, rue des Sittelles**
 - 8.3 **Appel d'offres sur invitation 2014-06 – Camionnette de service de type « pick-up » 4 X 4, ½ tonne grand format**
 - 8.4 **Avenue des Noyers - Drainage**
 - 8.5 **Chemin Aurèle et Daigneault – Drainage et Rechargement**
 - 8.6 **Chemin Lawrence – Rechargement**
 - 8.7 **Chemin Coveduck - Rechargement**
9. Eaux usées et eau potable
 - 9.1 **Eau potable secteur Guay – Mandat**
 - 9.2 **Eau potable secteur Guay – Séance d'information**
 - 9.3 **Eaux usées secteur Lacroix - Centrifugeuse**
10. Sécurité publique
 - 10.1 **Semaine de la prévention des incendies – La Grande Évacuation**
11. Loisirs et culture
 - 11.1 **CRSBP Montérerie – Renouvellement de la convention d'exploitation**
 - 11.2 **Défilé du Père-Noël**
12. Environnement
13. Varia
14. Période de questions
15. Levée de l'assemblée

2014-207

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour présenté en gardant le varia ouvert.

2014-208
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 SEPTEMBRE 2014

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal du 2 septembre 2014.

2014-209
APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant 269 511.77 \$ et d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

2014-210
RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

Le directeur général dépose un rapport des dépenses autorisées.

2014-211
CORRESPONDANCE

Une copie de la correspondance reçue a été transmise par courriel aux membres du conseil.

2014-212
ADMINISTRATION

Aucun dossier.

2014-213
URBANISME

Aucun dossier.

2014-214
VOIRIE
DEMANDE DE FERMETURE DE FOSSÉ – 106, RUE BOISCHATEL

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- d'accepter la demande et les travaux de fermeture de fossés effectués en façade de la propriété située au 106, rue Boischatel conditionnellement à ce que l'entretien dudit ponceau soit aux frais du demandeur.

- d'autoriser le directeur général ou l'inspectrice municipale à donner toute directive et à signer tout document à cet effet pour et au nom de la municipalité.

2014-215
VOIRIE
DEMANDE DE FERMETURE DE FOSSÉ
121, RUE DES SITTELES

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement :

- d'autoriser le propriétaire de l'immeuble situé au 121, rue des Sittelles à installer un ponceau et à remplir le fossé situé en façade de sa propriété conditionnellement à ce que l'installation et l'entretien dudit ponceau soient aux frais du demandeur.
- d'autoriser le directeur général ou l'inspectrice municipale à donner toute directive et à signer tout document à cet effet pour et au nom de la municipalité.

2014-216
VOIRIE
APPEL D'OFFRES SUR INVITATION NUMÉRO 2014-06 – CAMIONNETTE
DE SERVICE DE TYPE « PICK-UP » 4 X 4
½ TONNE GRAND FORMAT

ATTENDU QUE la Municipalité de Brigham a reçu une seule soumission dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation 2014-06 :

Nom de l'entreprise	Montant (taxes incluses)
Les Automobiles M. Rocheleau inc.	33 595.70 \$

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement :

- d'accepter la seule soumission conforme reçue dans le cadre de l'appel d'offres 2014-06 pour la fourniture d'une camionnette de service de type « pick-up » 4 X 4, 1/2 tonne grand format en échange de la camionnette existante soit celle de l'entreprise Les Automobiles M. Rocheleau inc. au montant de 29 220 \$ plus taxes;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, ainsi que les frais accessoires, à même un emprunt au fonds de roulement de la municipalité remboursable en 7 versements annuels égaux à compter de l'année 2015;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2014-217
VOIRIE
AVENUE DES NOYERS - DRAINAGE

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à aller en appel d'offres sur invitation pour la réalisation de travaux de drainage sur la rue des Noyers et à adjudger un contrat pour un montant inférieur à 25 000 \$ taxes incluses;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité et/ou des carrières et sablières;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2014-218
VOIRIE
CHEMINS AURÈLE ET DAIGNEAULT – DRAINAGE ET RECHARGEMENT

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à octroyer des contrats pour le drainage et le rechargement du chemin Aurèle et le rechargement de la partie non pavée du chemin Daigneault dans les limites de leurs pouvoirs de délégation;
- de financer ces dépenses estimées à moins de 30 000 \$ taxes incluses (incluant les frais d'ingénieur), nettes de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité et/ou à même la subvention à être accordé dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2014-219
VOIRIE
CHEMIN LAWRENCE - RECHARGEMENT

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à octroyer des contrats pour le rechargement de la partie du chemin Lawrence située entre l'avenue des Érables et la voie ferrée dans les limites de leurs pouvoirs de délégation;

- de financer ces dépenses estimées à moins de 25 000 \$ taxes incluses, nettes de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité et/ou à même la subvention à être accordée dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2014-220
VOIRIE
CHEMIN COVEDUCK - RECHARGEMENT

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement :

- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à octroyer des contrats pour le rechargement de la partie du chemin Coveduck située entre le pont et la voie ferrée ainsi que sur une distance d'environ 400 mètres après cette dernière dans les limites de leurs pouvoirs de délégation;
- de financer ces dépenses estimées à moins de 25 000 \$ taxes incluses, nettes de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité et/ou à même la subvention à être accordée dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2014-221
EAUX USÉES ET EAU POTABLE
EAU POTABLE SECTEUR GUAY - MANDAT

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- d'autoriser le directeur général à mandater la firme Laforest Nova Aqua pour la préparation de documents et leur assistance lors de la séance d'information prévue le 22 octobre prochain à 19h30;
- de financer cette dépense estimée à moins de 3000 \$ plus taxes à même le fonds général de la municipalité (budget courant);
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2014-222
EAUX USÉES ET EAU POTABLE
EAU POTABLE SECTEUR GUAY – SÉANCE D'INFORMATION

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement qu'une invitation soit transmise aux résidents du secteur Guay pour les informer qu'une séance d'information aura lieu le 22 octobre prochain à 19h30 au Pavillon Gilles-Giroux situé au 100, avenue du Parc à Brigham, concernant le projet d'alimentation en eau potable.

2014-223
EAUX USÉES ET EAU POTABLE
EAUX USÉES SECTEUR LACROIX - CENTRIFUGEUSE

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- d'accepter de verser à la Ville de Cowansville une contribution au montant de 5848 \$ pour l'achat d'une centrifugeuse à l'usine d'épuration de Cowansville conformément à l'entente intermunicipale relative à l'entretien, au remplacement, à la mise à niveau, à l'exploitation et à l'opération d'un système commun d'assainissement des eaux;
- de financer cette dépense à même le fonds général de la municipalité et la contribution prévue dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2014-224
SÉCURITÉ PUBLIQUE
SEMAINE DE LA PRÉVENTION INCENDIE - LA GRANDE
ÉVACUATION

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'inviter les citoyens à faire un exercice d'évacuation demain à 19 h pour l'événement « La Grande Évacuation » prévu dans le cadre de la Semaine de prévention des incendies.

2014-225
LOISIRS
RÉSEAU BIBLIO – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION
D'EXPLOITATION

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- d'accepter le projet de renouvellement de la convention pour l'exploitation d'un système informatique modulé pour la bibliothèque présenté par le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Montérégie inc.;
- de financer cette dépense estimée à environ 2150 \$ par année plus taxes à même le fonds général de la municipalité;
- d'autoriser le maire et le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer tout document à cet effet pour et au nom de la Municipalité.

2014-226
LOISIRS
DÉFILÉ DU PÈRE-NOËL

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement :

- que la Municipalité de Brigham participe au défilé du Père-Noël organisé par la Chambre de commerce de Cowansville et Région le 15 novembre prochain sous le thème « La magie de Noël arrive chez nous » en partenariat avec le Comité des loisirs de Brigham (1974) inc.
- d'autoriser l'achat de friandises et, si requis, d'accessoires pour un montant estimé à 200 \$ plus taxes et de permettre l'utilisation du garage municipal pour la préparation du char allégorique;
- d'inviter tous les citoyens, jeunes et moins jeunes, à participer à cette activité et à venir y rencontrer Brigand, notre mascotte municipale.

2014-227
ENVIRONNEMENT

Aucun dossier.

2014-228
VARIA

Aucun dossier.

2014-229
PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

2014-230
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement de lever la séance. Il est 20h09.

Normand Delisle
Maire

Jean-François Grandmont
Directeur général et secrétaire-trésorier

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM
SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2014

À une séance du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le mardi 4 novembre 2014 à 19h30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture: Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Daniel Meunier, Danielle Cardin Pollender, Philippe Dunn, Réjean Racine, Marc Labrecque et Gisèle Thériault formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Normand Delisle.

Assiste également à la réunion: le directeur général et secrétaire-trésorier, Me Jean-François Grandmont.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal du 7 octobre 2014
3. Approbation des comptes et transferts
4. Rapport des dépenses autorisées
5. Correspondance
6. Administration
 - 6.1 Déclarations d'intérêts pécuniaires
 - 6.2 Rapport du maire 2014 sur la situation financière de la municipalité
 - 6.3 États comparatif et prévisionnel
 - 6.4 Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ)
7. Urbanisme
 - 7.1 Maison écologique en pneus – 322, rue Fortin - Demande au Comité consultatif d'urbanisme
8. Voirie
 - 8.1 Appel d'offres 2014-05 – Pavage de la rue Labrecque – Acceptation provisoire
 - 8.2 Appel d'offres 2013-05 – Pavage des rues du Baron, de la Marquise, Le Cavalier et de La Salle – Acceptation définitive
 - 8.3 Déneigement des rues à acquérir
 - 8.4 Bell – Demande de consentement municipal – 396, chemin Hallé Ouest
 - 8.5 Projet de réfection du chemin Grégoire – Phase I – Mandat
 - 8.6 Projet de pavage de la Route des Vins – Phase I – Mandat
9. Eaux usées et eau potable
 - 9.1 Eau potable secteur Guay – Subvention PIQM
10. Sécurité publique
11. Loisirs et culture
 - 11.1 Défilé du Père-Noël
 - 11.2 Patinoire – Entretien et surveillance – Contrat
 - 11.3 Ancien meuble d'accueil de la bibliothèque - Disposition
12. Environnement
13. Varia
 - 13.1 MRC – Ajout de surfaces récréatives (jeux d'eau) - Pacte rural – Remboursement
 - 13.2 Santé – Demande que le territoire de Brome-Missisquoi joigne la région socio sanitaire de l'Estrie
 - 13.3 Fondation au Diapason - Poinsettias
14. Période de questions
15. Levée de l'assemblée

2014-231
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour présenté en gardant le varia ouvert.

2014-232
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 OCTOBRE 2014

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal du 7 octobre 2014.

2014-233
APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant 411 197.87 \$ et d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

2014-234
RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

Le directeur général dépose un rapport des dépenses autorisées.

2014-235
CORRESPONDANCE

Une copie de la correspondance reçue a été transmise par courriel électronique aux membres du conseil. Aucun nouveau document à ajouter.

2014-236
ADMINISTRATION
DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Les membres du conseil, Messieurs Réjean Racine et Daniel Meunier, déposent leur déclaration écrite d'intérêts pécuniaires conformément à Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

2014-237
ADMINISTRATION
RAPPORT DU MAIRE 2014
SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ

Le maire dépose la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ et des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ avec un même cocontractant dont l'ensemble des contrats dépasse 25 000 \$.

Le maire fait rapport sur la situation financière de la Municipalité de Brigham.

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement que le texte du rapport du maire soit publié dans le bulletin d'information municipale « Le pont couvert » de novembre.

2014-238
ADMINISTRATION
ÉTATS COMPARATIF ET PRÉVISIONNEL

Le directeur général dépose les documents suivants :

- État comparatif des revenus et charges pour la période se terminant le 30 septembre 2014.
- État prévisionnel des activités de fonctionnement en date du 31 octobre 2014.

2014-239
ADMINISTRATION
TAXE SUR L'ESSENCE ET
CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ)

ATTENDU QUE :

- la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013* ;
- la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;
- la municipalité a informé le ministère qu'elle a dû retrancher deux projets de la programmation acceptée.

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement que:

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013 ;

- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;
- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112\$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme ;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

2014-240
URBANISME
MAISON ÉCOLOGIQUE EN PNEUS – 322, RUE FORTIN
DEMANDE AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement de demander au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) d'étudier le projet de construction d'une maison écologique en pneus et de faire des recommandations aux membres du conseil considérant que ce projet nécessite, pour aller de l'avant, une modification réglementaire.

2014-241
VOIRIE
APPEL D'OFFRES 2014-05 – PAVAGE DE LA RUE LABRECQUE
RÉCEPTION PROVISOIRE DES TRAVAUX ET PAIEMENT À
L'ENTREPRENEUR

ATTENDU la recommandation de la firme Avizo Experts-conseils.

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- d'accepter provisoirement les travaux effectués par l'entreprise Sintra inc. pour le projet de pavage de la rue Labreque dans le cadre de l'appel d'offres 2014-05 et d'autoriser le paiement d'un montant de 166 857.43 \$ plus taxes conformément à la recommandation de paiement numéro 1 datée du 20 octobre 2014;
- de financer cette dépense conformément à la résolution numéro 2014-197;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2014-242
VOIRIE
APPEL D'OFFRES 2013-05 – PAVAGE DES RUES DU BARON,
DE LA MARQUISE, LE CAVALIER ET DE LA SALLE –
RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX
ET PAIEMENT À L'ENTREPRENEUR

ATTENDU la recommandation de la firme Avizo Experts-conseils.

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- d'accepter de façon définitive les travaux effectués par l'entreprise Sintra inc. pour le pavage des rues du Baron, de la Marquise, Le Cavalier et de La Salle dans le cadre de l'appel d'offres 2013-05 et d'autoriser le paiement d'un montant de 9044.93 \$ plus taxes conformément à la recommandation de paiement final datée du 4 novembre 2014;
- de financer cette dépense conformément à la résolution numéro 2013-204;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2014-243
VOIRIE
DÉNEIGEMENT DE RUES À ACQUÉRIR

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement de continuer à déneiger les rues Annette, Francine, Yves, Chantal et Patrice pour la saison hivernale 2014-2015 dans l'attente de leur reprise par la Municipalité.

2014-244
VOIRIE
BELL – DEMANDE DE CONSENTEMENT MUNICIPAL
396, CHEMIN HALLÉ OUEST

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement :

- de consentir à la demande de Bell datée du 27 octobre 2014 pour l'ajout de nouveaux conduits en travers de rue en forage directionnel près du 396, chemin Hallé Ouest;
- d'autoriser le directeur général ou l'inspectrice municipale à donner toute directive et à signer tout document à cet effet pour et au nom de la municipalité.

2014-245

VOIRIE

PROJET DE RÉFECTION DU CHEMIN GRÉGOIRE – PHASE 1 - MANDAT

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- d'accepter l'offre de services de la firme Les Consultants S.M. inc. datée du 1^{er} octobre 2014 pour la préparation des plans et devis pour la réfection du chemin Grégoire (Phase I) au montant de 10 900 \$ plus taxes;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds des carrières et sablières et/ou le fonds général de la municipalité (budget courant);
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2014-246

VOIRIE

PROJET DE PAVAGE DE LA ROUTE DES VINS – PHASE 1 - MANDAT

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement :

- d'accepter l'offre de services de la firme Avizo experts-conseils datée du 4 novembre 2014 pour la préparation des plans et devis pour le projet de pavage de la route des vins (Phase I), avec option de prolongation sur le chemin Chonière au montant total de 16 890 \$ plus taxes;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds des carrières et sablières et/ou le fonds général de la municipalité (budget courant);
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2014-247

EAUX USÉES ET EAU POTABLE

EAU POTABLE SECTEUR GUAY - SUBVENTION PIQM

ATTENDU QUE tous les propriétaires concernés par le projet d'alimentation en eau potable du secteur Guay ont été invités à une rencontre d'information le 22 octobre 2014 au pavillon Gilles-Giroux;

ATTENDU QUE 23 des 37 résidences du secteur sont branchées sur le réseau d'aqueduc;

ATTENDU QU'un consensus à l'effet de construire des puits individuels se dégage des 24 propriétaires représentés lors de la rencontre;

ATTENDU QUE 24 des 37 propriétaires de résidences étant présent à la rencontre;

ATTENDU l'importance d'obtenir une aide financière afin de réduire le fardeau des propriétaires concernés.

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement de demander au ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire d'accepter de financer les frais d'expertise et le projet de construction de 23 puits individuels à même la subvention obtenue dans le cadre du Programme d'infrastructure Québec-Municipalité afin d'alimenter les résidences branchées à l'aqueduc du secteur Guay en alternative à la réfection du puits commun, laquelle impliquerait une reconstruction du réseau.

2014-248
SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun dossier.

2014-249
LOISIRS
DÉFILÉ DU PÈRE-NOËL

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement d'inviter les citoyens à venir voir le char allégorique réalisé par les bénévoles du Comité des Loisirs lors du défilé du Père-Noël le 15 novembre prochain à Cowansville.

2014-250
LOISIRS
PATINOIRE – ENTRETIEN ET SURVEILLANCE - CONTRAT

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- d'accepter l'offre « clefs en main » de M. Gilles Freland pour l'entretien de la patinoire au montant de 2300 \$ pour la saison 2014-2015 ainsi que l'ouverture, la fermeture et la surveillance de la salle des loisirs au montant de 400 \$;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité ;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer tout document à cet effet.

2014-251
LOISIRS
**ANCIEN MEUBLE D'ACCUEIL DE LA BIBLIOTHÈQUE -
DISPOSITION**

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement d'autoriser les employés municipaux à disposer de l'ancien meuble d'accueil de la bibliothèque considérant sa condition le rendant impropre à un usage municipal.

2014-252
ENVIRONNEMENT

Aucun dossier.

2014-253
VARIA
MRC – AJOUT DE SURFACES RÉCRÉATIVES (JEUX D’EAU)
PACTE RURAL - REMBOURSEMENT

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement de rembourser à la MRC Brome-Missisquoi l’avance de 11 200 \$ reçue dans le cadre du pacte rural 2013 pour le projet ajout de surfaces récréatives (jeux d’eau) au parc Gilles-Daigneault.

2014-254
VARIA
SANTÉ - DEMANDE QUE LE TERRITOIRE DE LA MRC BROME-
MISSISQUOI JOIGNE LA RÉGION SOCIO-SANITAIRE DE L’ESTRIE

CONSIDÉRANT que le projet de loi 10 - *Loi modifiant l’organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l’abolition des agences régionales*, vise, notamment, la fusion du Centre de santé et de services sociaux la Pommeraie aux autres établissements de la région socio-sanitaire de la Montérégie pour créer le *Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie*;

CONSIDÉRANT que le CSSS La Pommeraie et, en particulier, l’hôpital Brome-Missisquoi Perkins ont une notoriété d’excellence à l’échelle canadienne;

CONSIDÉRANT que le CSSS La Pommeraie a développé des relations étroites de collaboration avec la communauté;

CONSIDÉRANT que l’hôpital Brome-Missisquoi Perkins dessert une population anglophone importante s’étendant vers l’est et le nord-est bien au-delà des limites de la MRC Brome-Missisquoi et que l’attachement profond des anglophones à leur hôpital se traduit par une implication exceptionnelle dans le soutien bénévole et dans les contributions financières importantes à la Fondation BMP;

CONSIDÉRANT que la clientèle du CSSS La Pommeraie est déjà desservie pour plusieurs services par le Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke;

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi a beaucoup d’affinités avec l’Estrie et est déjà desservie par certains services de cette région (Tourisme, Sécurité publique, Éducation (volet anglophone));

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement :

- Que la Municipalité de Brigham demande au Ministre de la Santé et des Services sociaux, Monsieur Gaétan Barrette, que l’ensemble du territoire de la MRC Brome-Missisquoi soit desservi par le « Centre intégré de santé et de services sociaux de l’Estrie - Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke »;

- Qu'une copie de la présente soit acheminée également à Monsieur Pierre Paradis, Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Ministre responsable de la région de l'Estrie et député de Brome-Missisquoi et à Monsieur Michel Lafrance, président de conseil d'administration du CSSS La Pommeraie;
- Qu'une copie de la présente résolution soit acheminée à la MRC Brome-Missisquoi.

2014-255

VARIA

LA FONDATION AU DIAPASON - POINSETTIAS

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement de faire l'acquisition d'une boîte de poinsettias (8 plans à 15 \$ l'unité) au profit de la Fondation au Diapason.

De financer cette dépense à même le fonds général de la municipalité.

2014-256

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

2014-257

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement de lever la séance. Il est 20h50.

Normand Delisle
Maire

Jean-François Grandmont
Directeur général et secrétaire-trésorier

À une séance du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le mardi 2 décembre 2014 à 19h30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture: Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Daniel Meunier, Danielle Cardin Pollender, Philippe Dunn, Marc Labrecque et Gisèle Thériault formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Normand Delisle.

Monsieur Réjean Racine est absent.

Assiste également à la réunion: le directeur général et secrétaire-trésorier, Me Jean-François Grandmont.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal du 4 novembre 2014
3. Approbation des comptes et transferts
4. Rapport des dépenses autorisées
5. Correspondance
6. Administration
 - 6.1 Déclarations d'intérêts pécuniaires
 - 6.2 Budget 2015 et programme triennal d'immobilisation – Date d'adoption
 - 6.3 Calendrier 2015 des séances ordinaires du conseil
 - 6.4 Registre public des déclarations des membres du conseil
 - 6.5 Vérificateur externe – Offre de service
 - 6.6 Hôtel de Ville – Coopérative de soutien à domicile du pays des Vergers - Contrat d'entretien ménager de l'hôtel de ville
 - 6.7 Règlement numéro 2014-04 établissant la taxation et des tarifications pour l'année 2015 – Avis de motion
 - 6.8 Règlement numéro 2014-05 concernant la tarification municipale pour certains biens, activités et services pour l'année 2015 – Avis de motion
 - 6.9 Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe – Rémunération
 - 6.10 Directeur général et secrétaire-trésorier – Rémunération
 - 6.11 Hôtel de Ville - Serrures
7. Urbanisme
 - 7.1 Règlement numéro 2014-06 établissant un programme de revitalisation pour l'année 2015 – Avis de motion
 - 7.2 CPTAQ – Demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture – 1044, boulevard Pierre-Laporte
 - 7.3 Inspecteur municipal remplaçant
 - 7.4 Véhicule du service d'inspection - Remplacement
8. Voirie
9. Eaux usées et eau potable
 - 9.1 Eau potable parc Lacroix - Mandat
 - 9.2 Eau potable secteur Guay – Suivi de la qualité de l'eau - Mandat
 - 9.3 Eau potable réseau de l'Hôtel de Ville – Suivi de la qualité de l'eau – Mandat
 - 9.4 Eaux usées – Exploitation des ouvrages d'assainissement - Mandat
10. Sécurité publique
 - 10.1 Barrage – Travaux – Acceptation définitive
11. Loisirs et culture
 - 11.1 Programme de soutien au développement de l'engagement bénévole en loisir et en sport

- 12. Environnement
 - 12.1 Couches réutilisables – Programme de subvention 2015**
 - 12.2 Collecte des arbres de Noël**
- 13. Varia
 - 13.1 Pacte rural - Représentants**
- 14. Période de questions
- 15. Levée de l'assemblée

2014-258
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour présenté en gardant le varia ouvert.

2014-259
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 NOVEMBRE 2014

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal du 4 novembre 2014.

2014-260
APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant 215 601.81 \$ et d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

2014-261
RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

Le directeur général dépose un rapport des dépenses autorisées.

2014-262
CORRESPONDANCE

Une copie de la correspondance reçue a été transmise par courrier électronique aux membres du conseil. Aucun nouveau document à ajouter.

2014-263
ADMINISTRATION
DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Les membres du conseil, Marc Labrecque, Philippe Dunn et Danielle Cardin Pollender déposent leur déclaration écrite d'intérêts pécuniaires conformément à Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

2014-264
ADMINISTRATION
BUDGET 2015 ET PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS
DATE D'ADOPTION

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement de demander au directeur général de donner avis public que la séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2015 et du programme triennal d'immobilisations aura lieu le lundi 15 décembre 2014 à 19h30.

2014-265
ADMINISTRATION
CALENDRIER 2015 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement d'adopter le présent calendrier et de tenir, pour l'année 2015, les séances ordinaires du conseil les mardis à 19h30 aux dates suivantes :

- 6 janvier 2015
- 3 février 2015
- 10 mars 2015
- 7 avril 2015
- 5 mai 2015
- 2 juin 2015
- 7 juillet 2015
- 11 août 2015
- 1^{er} septembre 2015
- 6 octobre 2015
- 3 novembre 2015
- 1^{er} décembre 2015

2014-266
ADMINISTRATION
REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, le directeur général dépose un extrait du registre public des déclarations des membres du conseil concernant les avantages qui excèdent le montant de 200\$ prévu au Code d'éthique et qui ne sont pas de nature purement privée. Ce registre ne contient aucune déclaration.

2014-267
ADMINISTRATION
VÉRIFICATEUR – OFFRE DE SERVICE

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement :

- d'accepter l'offre de service de la firme Raymond Chabot Grant Thornton datée du 26 novembre 2014 au montant de 8450 \$ plus taxes pour la vérification et la présentation au conseil du rapport financier consolidé pour l'année 2014 plus 820 \$ plus taxes par mandat de reddition de compte;

- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2014-268

**ADMINISTRATION
HÔTEL DE VILLE – COOPÉRATIVE DE SOUTIEN À DOMICILE
DU PAYS DES VERGERS – CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER
DE L'HÔTEL DE VILLE**

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- d'autoriser le renouvellement du contrat d'entretien ménager avec de la Coopérative de soutien à domicile du Pays des Vergers pour l'entretien ménager pour un montant estimé à 9152 \$ plus taxes pour l'année 2015 ;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet pour et au nom de la municipalité.

2014-269

**ADMINISTRATION
RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-04 ÉTABLISSANT LA TAXATION ET
DES TARIFICATIONS POUR L'ANNÉE 2015 - AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par Normand Delisle, maire, de la présentation pour adoption à une prochaine séance du Règlement numéro 2014-04 établissant la taxation et des tarifications pour l'année 2015. L'objet de ce règlement sera de fixer le taux de la taxe foncière générale et prévoir différents tarifs pour certains services municipaux.

2014-270

**ADMINISTRATION
RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-05 CONCERNANT LA
TARIFICATION MUNICIPALE POUR CERTAINS BIENS,
ACTIVITÉS ET SERVICES POUR L'ANNÉE 2015**

Avis de motion est donné par Normand Delisle, maire, de la présentation pour adoption à une prochaine séance du Règlement numéro 2014-05 concernant la tarification municipale pour certains biens, activités et services pour l'année 2015. L'objet de ce règlement concerne la tarification de certains services ponctuels.

2014-271

**ADMINISTRATION
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE
RÉMUNÉRATION**

ATTENDU QU'une analyse de la rémunération de la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe effectuée par monsieur Jean-Yves Pilon, conseiller en relations industrielles, démontre des lacunes dans la relativité salariale au sein de la Municipalité et un écart inférieur de 14.5 % par rapport au salaire moyen sur le marché régional;

ATTENDU QUE la Municipalité de Brigham se doit d'offrir une rémunération équitable et compétitive à ses employés.

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement d'accorder à Madame Guylaine Poudrier, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité :

- une majoration salariale de 7 500 \$ pour l'année 2014;
- une augmentation salariale de 3.2 % pour l'année 2015.

2014-272
ADMINISTRATION
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER
RÉMUNÉRATION

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'accorder à Monsieur Jean-François Grandmont, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité, une augmentation salariale de 3.2 % pour l'année 2015.

2014-273
ADMINISTRATION
HÔTEL DE VILLE – SERRURES

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement :

- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à octroyer un contrat pour compléter l'uniformisation des serrures de l'Hôtel de Ville et les travaux connexes pour un montant estimé à 1500 \$ plus taxes;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité.

2014-274
URBANISME
RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-06 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME
DE REVITALISATION POUR L'ANNÉE 2015 – AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Normand Delisle, maire, de la présentation pour adoption à une prochaine séance du Règlement numéro 2014-06 établissant un programme de revitalisation pour l'année 2015. *Ce programme a pour objet d'accorder une aide financière pour favoriser la construction, l'agrandissement ou la rénovation d'immeubles dans certains secteurs de la Municipalité.*

2014-275
URBANISME
CPTAQ – DEMANDE
D’UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L’AGRICULTURE
1044, BOULEVARD PIERRE-LAPORTE

Le directeur général et le maire présentent le projet du demandeur.

ATTENDU QUE le demandeur, Monsieur Jean-Christophe Hirsch, du Vignoble la Mission inc. souhaite extraire du roc (schiste) afin de rendre possible d’importants travaux de drainage de surface d’une parcelle dédiée à la culture de la vigne;

ATTENDU QU’une partie importante du roc extrait, lequel est considéré comme un déblai, sera exportée hors du vignoble;

ATTENDU QUE ces travaux doivent se dérouler sur une période d’une année seulement.

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- d’aviser la Commission de protection du territoire agricole du Québec que le projet du demandeur d’utiliser à une fin autre que l’agriculture le lot 3 519 951 du cadastre du Québec ne contrevient pas à la réglementation municipale;
- que la demande soumise n’apparaît pas préjudiciable à l’agriculture du milieu.

2014-276
URBANISME
INSPECTEUR MUNICIPAL REMPLAÇANT

ATTENDU QU’il y a lieu d’engager dès maintenant la personne chargée de remplacer Madame Laura Lee durant son congé de maternité afin d’assurer une transition efficace;

ATTENDU la recommandation des membres du comité de sélection.

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Marc Labrecque et résolu unanimement :

- d’engager monsieur Jocelyn Duhamel à compter du 5 décembre 2014 à titre d’inspecteur municipal remplaçant pour une période d’un an aux conditions prévues à la convention collective de travail;
- d’autoriser le maire et le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer tout document à cet effet.

2014-277
URBANISME
VÉHICULE DU SERVICE D’INSPECTION - REMPLACEMENT

ATTENDU QUE le véhicule d’inspection, un Dodge Neon 1995, nécessite des réparations et des pneus d’hiver neufs;

ATTENDU QU'il est souhaitable de procéder à son remplacement par un véhicule de plus grande dimension afin de pouvoir transporter des barricades de façon sécuritaire.

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- d'accepter la soumission de l'entreprise Bessette Automobile inc. datée du 2 décembre 2014 au montant de 20 940 \$ plus taxes et taxe de pneus pour la fourniture d'un véhicule Dodge Grand Caravan 2015 avec ensemble de remorquage;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à octroyer des contrats pour les équipements complémentaires (pneus d'hiver sur jantes, lettrage, gyrophare, etc.) pour un montant estimé à 2000 \$ plus taxes;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, ainsi que les équipements complémentaires, à même le fonds général de la municipalité (budget courant);
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2014-278
EAUX USÉES ET EAU POTABLE
EAU POTABLE PARC LACROIX - MANDAT

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement :

- d'accepter la proposition de la firme Laforest Nova Aqua numéro 3003-rev2 au montant de 3585.70 \$ plus taxes afin d'effectuer des travaux de recherche en eau visant la localisation d'une cible de forage exploratoire dans le secteur du parc Lacroix ;
- d'autoriser l'envoi d'une demande de remboursement de 50 % du coût de cette recherche au promoteur intéressé sur réception des factures ;
- de financer cette dépense à même le fonds général de la Municipalité (budget courant);
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2014-279
EAUX USÉES ET EAU POTABLE
EAU POTABLE SECTEUR GUAY
SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'EAU - MANDAT

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- d'accepter l'offre de services professionnels de l'entreprise Simo Management Inc. datée du 3 novembre 2014 au montant forfaitaire de 1005 \$ plus taxes pour le suivi de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015;

- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité (budget 2015);
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2014-280
EAUX USÉES ET EAU POTABLE
EAU POTABLE RÉSEAU DE L'HÔTEL DE VILLE
SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'EAU - MANDAT

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- d'accepter l'offre de services professionnels de l'entreprise Simo Management Inc. datée du 3 novembre 2014 au montant forfaitaire de 1005 \$ plus taxes pour le suivi de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité (budget 2015);
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2014-281
EAUX USÉES ET EAU POTABLE
EAUX USÉES - EXPLOITATION DES OUVRAGES
D'ASSAINISSEMENT
CONTRAT

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- d'accepter l'offre de services professionnels de l'entreprise Simo Management Inc. datée du 3 novembre 2014 au montant forfaitaire de 16 810 \$ plus taxes pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, incluant la réponse à 12 alarmes par année;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité (budget 2015);
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2014-282
SÉCURITÉ PUBLIQUE
BARRAGE – RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX ET
PAIEMENT À L'ENTREPRENEUR

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- d'accepter de façon définitive les travaux d'urgence effectués par l'entreprise Construction Giron inc. pour la réparation du barrage du parc Claude-Piel et d'autoriser le paiement d'un montant de 2095 \$ plus taxes;
- de financer cette dépense conformément à la résolution numéro 2012-276;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2014-283
LOISIRS
PROGRAMME DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DE
L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE EN LOISIR ET EN SPORT

ATTENDU QUE :

LOISIR ET SPORT MONTRÉGIE propose un programme de soutien au développement de l'engagement bénévole et qu'à cet effet, Loisir et Sport Montérégie s'engage à :

- fournir des outils et du soutien afin de rendre visible la contribution du bénévolat en vue de le rendre attractif et attrayant aux yeux des citoyens;
- fournir des affiches de la Charte du bénévolat et des organisations de bénévoles, en vue de sa diffusion et de sa visibilité;
- fournir le lien du «*Portail en gestion des bénévoles*» et fournir l'information à son utilisation optimale;
- fournir des outils afin de questionner l'état de situation du renouvellement de l'engagement bénévole et d'y poser des gestes en vue de son développement;
- reconnaître et rendre visibles annuellement les organismes et municipalités qui s'engageront à soutenir le développement du bénévolat en loisir et en sport ainsi que leurs initiatives.

CONSIDÉRANT QUE :

LE SECTEUR DU LOISIR PUBLIC¹ :

- contribue à la qualité de vie et à la santé des personnes et de leur communauté tout autant qu'à leur développement social, économique et culturel;
- contribue au développement du capital social des communautés;
- offre un environnement propice à l'apprentissage et à l'expérimentation de la participation publique, cœur de la vie démocratique.

L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE AUPRÈS DE LA COLLECTIVITÉ² :

- contribue au développement de l'appartenance, du tissu social et de l'implication citoyenne;
- contribue au dynamisme et à la qualité de vie de la communauté;
- contribue à assurer une offre diversifiée de loisirs grâce à la prise en charge par la communauté;
- contribue à maintenir les coûts accessibles de l'offre de service en loisir public;

L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE AUPRÈS DES INDIVIDUS³

- contribue à la réalisation personnelle et à l'estime de soi ;
- contribue à la réalisation de ses projets et de ses ambitions ;
- permet de s'intégrer dans son milieu et de socialiser.

¹ Déclaration de Québec en loisir (Congrès Mondial du loisir à Québec, 2008)

² Consultation des acteurs et partenaires du loisir en Montérégie réunis lors de la journée thématique «Promotion et visibilité de l'engagement bénévole en loisir», octobre 2012

³ Idem 5

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement que la Municipalité de Brigham participe au PROGRAMME DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DE L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE EN LOISIR ET EN SPORT et qu'à cet effet elle ratifie ou s'engage à :

- signer la Déclaration en faveur du soutien au développement de l'engagement bénévole;
- adhérer à la Charte du bénévolat et des organisations de bénévoles et en faire l'affichage aux lieux et endroits où des bénévoles s'engagent;
- rendre visible l'engagement bénévole en vue de le rendre attractif aux yeux des citoyens;
- diffuser auprès des bénévoles les outils et ressources du «*Portail en gestion des bénévoles*» et faciliter leur utilisation;
- participer activement aux activités de réseautage;
- nommer une personne responsable pour le suivi.

2014-284
ENVIRONNEMENT
COUCHE RÉUTILISABLE – PROGRAMME DE SUBVENTION 2015

ATTENDU que plus de 4500 couches sont nécessaires pour rendre un enfant propre;

ATTENDU que l'utilisation de couches réutilisables permet de réduire de manière significative la quantité de déchet à enfouir;

ATTENDU que les couches réutilisables d'aujourd'hui sont plus modernes et faciles d'entretien grâce aux velcros ou boutons-pression qui ont remplacé les épingles;

ATTENDU que 2 familles ont choisi de bénéficier de ce programme en 2013 et une en 2014.

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement d'accorder une aide financière de 100 \$ par enfant âgé de moins d'un an pour encourager l'utilisation de couches réutilisables et de fixer à 1000 \$ le budget maximal à cet effet.

Cette aide est conditionnelle à:

- la présentation d'une preuve de naissance et de résidence de l'enfant ainsi que d'une facture d'achat d'un ensemble de couches réutilisables (coton, chanvre ou bambou) d'une valeur de 100 \$ ou plus.
- la signature d'un contrat d'engagement à utiliser les couches réutilisables.
- d'autoriser le directeur général à procéder au remboursement lorsque les conditions sont remplies. Ce programme prendra fin le 31 décembre 2015.

2014-285
ENVIRONNEMENT
COLLECTE DES ARBRES DE NOËL

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement de tenir une collecte porte-à-porte des arbres de Noël le 5 janvier 2015.

2014-286
VARIA
PACTE RURAL – NOMINATION DES REPRÉSENTANTS

ATTENDU QUE dans le cadre du pacte rural, la Municipalité doit nommer 3 élus pour siéger sur le pôle Bromont.

Il est proposé par Philippe Dunn, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement :

- que les représentants de la Municipalité de Brigham sur le comité du pôle Bromont soit Monsieur le maire Normand Delisle, Monsieur Daniel Meunier et Madame Danielle Cardin Pollender;
- que Philippe Dunn soit nommé 1^{er} suppléant, Marc Labrecque 2^e suppléant et Gisèle Thériault 3^e suppléant, en cas d'impossibilité d'agir des représentants ci-haut mentionnés.

Cette résolution modifie la résolution numéro 2013-282 adoptée le 12 novembre 2013.

2014-287
PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

2014-288
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Danielle Cardin Pollender, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement de lever la séance. Il est 20h20.

Normand Delisle
Maire

Jean-François Grandmont
Directeur général et secrétaire-trésorier

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2014

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le lundi 15 décembre 2014 à 19h30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture: Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Daniel Meunier, Danielle Cardin Pollender, Philippe Dunn, Réjean Racine, Marc Labrecque et Gisèle Thériault formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Normand Delisle.

Assiste également à la réunion: le directeur général et secrétaire-trésorier, Me Jean-François Grandmont.

ORDRE DU JOUR

1. Avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du budget 2015
4. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2015-2016-2017
5. Période de questions sur le budget et sur le programme triennal d'immobilisations
6. Levée de l'assemblée

2014-289

AVIS DE CONVOCATION

Le directeur général mentionne que l'avis de convocation de la présence séance a été signifié à tous les membres du conseil conformément à la loi.

2014-290

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour présenté.

2014-291

ADOPTION DU BUDGET 2015

Monsieur Normand Delisle, maire, présente le budget 2015 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2015-2016-2017

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'adopter, tel que déposé, le budget de la Municipalité de Brigham pour l'exercice financier 2015 tel que présenté ci-après :

Revenus	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>Augmentation (%)</u>
Taxes foncières	1 887 385 \$	1 729 131 \$	9.15%
Taxes de services	301 484	312 659	-3.57%
Paiements tenant lieu de taxes	11 868	12 538	-5.34%
Autres revenus	129 050	128 980	0.05%

Transferts	364 970	430 740	-15.27%
	2 694 757	2 614 048	3.09%
Charges			
Administration générale	599 619	562 206	6.65%
Sécurité publique	447 325	430 386	3.94%
Transport	1 142 821	1 073 209	6.49%
Hygiène du milieu	417 739	385 595	8.34%
Santé et bien-être	1 000	5 400	-81.48%
Aménagement, urbanisme et développement	116 638	113 617	2.66%
Loisirs et culture	122 880	109 729	11.98%
Frais de financement	0	170	-100.00%
	2 848 022	2 680 312	6.26%
Excédent (déficit) avant conciliation	(153 265)	(66 264)	
Conciliation à des fins fiscales			
Amortissement	385 500	372 000	3.63%
Remboursement de capital sur la dette à long terme		(5 870)	-100.00%
Affectations			
Activités d'investissement	(1 201 800)	(584 245)	105.70%
Fonds de Parc			
Fonds de roulement	(4 835)		
Excédent de fonctionnement accumulé affecté	974 400	284 379	
Excédent (déficit) à des fins fiscales	0 \$	0 \$	

Qu'un document explicatif du budget soit publié dans le bulletin d'information municipale.

Des copies d'un document explicatif du budget et du programme triennal d'immobilisations ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

2014-292
ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS
2015-2016-2017

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'adopter le programme triennal d'immobilisations pour les années 2015-2016-2017 tel que présenté ci-après :

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS
2015-2016-2017

PROJETS	2015		2016		2017	
Rénovations de l'Hôtel de Ville	50 000 \$	FG, SUB	75 000 \$	FG, SUB	25 000 \$	FG, SUB
Remplacement du serveur informatique	6 500 \$	FG				
Égout domestique secteur des Sittelles - des Hirondelles (Phase I et II) - Études et travaux préalables	40 000 \$	TS				
Égout domestique secteur des Sittelles - des Hirondelles (Phase I)			325 000 \$	TS, SUB		

Égout domestique secteur des Sittelles - des Hirondelles (Phase II)			150 000 \$	TS		
Station d'épuration du village - Remplacement de la pompe d'aération de l'étang numéro 2	6 000 \$	SUB				
Entente intermunicipale avec Cowansville et East Farnham - Usine d'assainissement des eaux usées - Système de Ventilation	3 000 \$	SUB				
Égouts avenue des Pins et réfection d'infrastructures - Étude	40 000 \$	TS, SUB				
Eau potable - Nouveaux puits secteur Guay	425 000 \$	TS, SUB				
Nouveau puits d'eau potable - Réseau de l'Hôtel de Ville	50 000 \$	SUB				
Plan d'intervention pour les conduites et infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et des chaussées	40 000 \$	SUB				
Borne-fontaine sèche - Chemin Nord	20 000 \$	FG				
Remplacement de ponceaux	40 000 \$	FG	40 000 \$	FG	40 000 \$	FG
Étude de drainage secteur Guay et remplacement de ponceaux			65 000 \$	FG, TS		
Réfection, rechargement et pavage de chemins municipaux	798 000 \$	FG, SUB, PT	600 000 \$	FG, SUB, PT	600 000 \$	FG, SUB, PT
Réaménagement de l'avenue des Cèdres et du Parc - Plan directeur	20 000 \$	FG, SUB				
Réaménagement de l'avenue des Cèdres et du Parc			200 000 \$	FG, SUB		
Réfection de la surface de roulement du Pont Gingras	45 000 \$	FG, SUB				
Barrage - Réfection - Étude			40 000 \$	FG, SUB		
Hôtel de Ville - Génératrice			50 000 \$	FG, SUB		
Pavillon Gilles-Giroux - Remplacement des portes et travaux intérieurs	20 000 \$	FG, SUB				
Pavillon Gilles-Giroux - Génératrice					50 000 \$	FG, SUB
Parc Gilles-Daigneault - Ajout de surfaces récréatives familiales (incluant des jeux d'eau) - Phase IV			170 000 \$	FG, SUB		
Éclairage public	1 300 \$	FG				
Plan directeur - Parc industriel			20 000 \$	FG, SUB		
	1 604 800 \$		1 735 000 \$		715 000 \$	

AU: Autres sources de
financement

FDR: Fonds de
roulement

FG: Fonds général

FR: Fonds réservé

LT: Emprunt long terme

SUB: Subvention

PT: Partenariat

TS: Taxe de secteur

Que le programme triennal d'immobilisation soit publié dans le bulletin d'information municipale.

2014-293

**PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE BUDGET ET SUR LE PROGRAMME
TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS**

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

2014-294

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 20h56.

Normand Delisle
Maire

Jean-François Grandmont
Directeur général

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2014

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le lundi 15 décembre 2014 à 20h57 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Cèdres à Brigham. Sont présents à l'ouverture: Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Daniel Meunier, Danielle Cardin Pollender, Philippe Dunn, Réjean Racine, Marc Labrecque et Gisèle Thériault formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Normand Delisle.

Assiste également à la réunion: le directeur général et secrétaire-trésorier, Me Jean-François Grandmont.

ORDRE DU JOUR

1. Avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des comptes et transferts
4. Rapport des dépenses autorisées
5. Administration
 - 5.1 Règlement numéro 2014-04 établissant la taxation et des tarifications pour l'année 2015
 - 5.2 Règlement numéro 2014-05 concernant la tarification municipale pour certains biens, activités et services pour l'année 2015
 - 5.3 Déclarations d'intérêts pécuniaires
 - 5.4 Programme TECQ
 - 5.5 Téléphones mobiles - Engagement
6. Urbanisme
 - 6.1 Règlement numéro 2014-06 établissant un programme de revitalisation pour l'année 2015
7. Voirie
 - 7.1 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal
8. Eaux usées et eau potable
 - 8.1 Laboratoires – Analyses d'eau - Contrats
9. Sécurité publique
10. Loisirs
 - 10.1 Pacte rural – Comité des loisirs – Camp de jour thématique et accès internet – Contribution
11. Environnement
 - 11.1 Collecte porte-à-porte des feuilles mortes
12. Période de questions
13. Levée de l'assemblée

2014-295

AVIS DE CONVOCATION

Le directeur général mentionne que l'avis de convocation de la présence séance a été signifié à tous les membres du conseil conformément à la loi.

2014-296
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour présenté en enlevant les points suivants :

- 4. Rapport des dépenses autorisées*
- 5.4 Programme TECQ*
- 5.5 Téléphones mobiles - Engagement*
- 7.1 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal*
- 8.1 Laboratoires – Analyses d'eau - Contrats*

2014-297
APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Danielle Cardin Pollender et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant 3689.67 \$ et d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

2014-298
RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

Aucun dossier.

2014-299
ADMINISTRATION
RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-04 CONCERNANT LA TAXATION ET DES
TARIFICATIONS POUR L'ANNÉE 2015

Le Maire mentionne l'objet de ce règlement, son coût, sa portée.

Les membres du conseil déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Danielle Pollender Cardin, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'adopter le Règlement numéro 2014-04 établissant la taxation et des tarifications pour l'année 2015.

Des copies de ce règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-04
ÉTABLISSANT LA TAXATION ET DES TARIFICATIONS
POUR L'ANNÉE 2015

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de Brigham désire prévoir des règles relatives au paiement des taxes municipales et autres impositions ;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été déposé le 2 décembre 2014 sous la minute 2014-269;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal de la Municipalité de Brigham décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Dans le présent règlement, les définitions suivantes s'appliquent :

DÉFINITIONS :

« Domaine Brigham » : Tous les immeubles situés en bordure des chemins suivants :

- Rue Mystic
- Avenue du Domaine
- Rue Mario
- Rue Yves

« Installation septique » : Construction ou ouvrage destiné à recevoir les eaux provenant d'un cabinet d'aisance combinée ou non aux eaux ménagères, les eaux de la lessiveuse, de l'évier, du lavabo, du bidet, de la baignoire, de la douche ou de tout autre appareil ménager servant à des fins semblables autres que le cabinet d'aisances;

« Secteur Guay »: Tous les immeubles situés en bordure des chemins suivants et desservis par le réseau d'aqueduc :

- Rue Guay
- Chemin Miltimore
- Rue Desjardins
- Rue Léandre
- Chemin Fordyce
- Rue Pothier

« Secteur de l'Érablière de l'artisan » : L'immeuble situé en bordure du chemin suivant et à l'adresse suivante :

- 396, chemin Hallé Ouest

« Secteur Lacroix » : Tous les immeubles situés en bordure des chemins suivants et aux adresses suivantes :

- Rue Lacroix
- Rue des Sittelles (section située à l'est de la rue des Colibris)
- 619, avenue des Érables
- 621, avenue des Érables
- 102, rue des Colibris
- 103, rue des Colibris
- 101, rue des Geais-Bleus
- 125, rue des Sittelles

« Secteur Village » : Tous les immeubles situés en bordure des chemins suivants :

- Avenue des Érables
- Avenue des Cèdres
- Avenue des Pins

- **Avenue des Saules**
- **Avenue des Bouleaux**
- **Avenue des Noyers**

ARTICLE 3

Les dispositions du présent règlement sont également applicables aux propriétaires d'exploitations agricoles enregistrées.

ARTICLE 4

Pour combler la différence entre les dépenses prévues au budget 2015 et le total des recettes spécifiques ainsi que les recettes basées sur le taux global de taxation, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, pour l'année 2015, la taxe et les compensations suivantes :

1. Une taxe foncière générale au taux de 0.76\$ /100.00 \$ d'évaluation sur tous les immeubles imposables de la Municipalité de Brigham, tel qu'il apparaît sur le rôle d'évaluation en vigueur. Cette taxe est exigée des propriétaires desdits immeubles;
2. Une compensation de 62.00 \$ pour l'enlèvement et l'élimination des déchets pour chacun des logements situés dans la municipalité. Cette compensation est exigée des propriétaires desdits logements;
3. Une compensation de 25.00\$ pour chacun des logements situés dans la municipalité de Brigham, tel qu'il apparaît au rôle d'évaluation en vigueur. Cette compensation est exigée des propriétaires desdits logements pour acquitter la somme exigée par la MRC de Brome-Missisquoi pour les écocentres;
4. Une compensation de 50.00\$ sur tous les immeubles imposables de la Municipalité de Brigham, tel qu'il apparaît au rôle d'évaluation en vigueur. Cette compensation est exigée des propriétaires desdits immeubles pour acquitter une partie de la somme exigée pour les services de la Sûreté du Québec;
5. Une compensation de 15.00\$ sur tous les immeubles imposables de la Municipalité de Brigham, tel qu'il apparaît au rôle d'évaluation en vigueur. Cette compensation est exigée des propriétaires desdits immeubles pour acquitter une partie des contributions exigibles dans le cadre des ententes intermunicipales en matière de loisirs;

COMPENSATIONS POUR LES SERVICES D'ÉGOUT « DOMAINE BRIGHAM »

6. Une compensation de 165.00 \$ pour l'entretien du réseau d'égout pour chaque logement ou local desservi par ledit réseau et situé dans le secteur appelé communément le « Domaine Brigham ». Cette compensation est exigée des propriétaires desdits logements ou locaux;
7. Une compensation de 48.00 \$ pour le service d'assainissement des eaux du réseau d'égout pour chaque logement ou local desservi par ledit service et situé dans le secteur appelé communément « Domaine Brigham ». Cette compensation est exigée des propriétaires desdits logements ou locaux;

« SECTEUR LACROIX »

8. Une compensation de 165.00 \$ pour l'entretien du réseau d'égout pour chaque logement ou local desservi par ledit réseau et situé dans le secteur appelé communément le « Secteur Lacroix ». Cette compensation est exigée des propriétaires desdits logements ou locaux;
9. Une compensation de 48.00 \$ pour le service d'assainissement des eaux du réseau d'égout pour chaque logement ou local desservi par la Municipalité de Brigham et situé dans le secteur appelé communément « Secteur Lacroix ». Cette compensation est exigée des propriétaires desdits logements ou locaux;

« SECTEUR VILLAGE »

10. Une compensation de 55.00 \$ pour l'entretien du réseau d'égout pour chaque logement ou local desservi par ledit réseau et situé dans le secteur appelé communément le « Secteur Village ». Cette compensation est exigée des propriétaires desdits logements ou locaux;
11. Une compensation de 308.00\$ pour le service d'assainissement des eaux du réseau d'égout pour chaque logement ou local desservi par la Municipalité de Brigham et situé dans le secteur appelé communément « Secteur Village ». Cette compensation est exigée des propriétaires desdits logements ou locaux;

« SECTEUR DE L'ÉRABLIÈRE DE L'ARTISAN »

12. Une compensation de 165.00 \$ pour l'entretien du réseau d'égout pour chaque local desservi par ledit réseau et situé dans le secteur appelé le « Secteur de l'Érablière de l'artisan ». Cette compensation est exigée des propriétaires desdits locaux;
13. Une compensation de 283.00 \$ pour le service d'assainissement des eaux du réseau d'égout pour chaque local muni d'un compteur desservi par la Municipalité de Brigham et situé dans le secteur appelé le « Secteur de l'Érablière de l'artisan » plus un montant de 0.264 \$ / mètre cube pour chaque mètre cube d'eaux usées à traiter, excédant les 300 premiers, au cours d'une même année civile. Cette compensation est exigée des propriétaires desdits locaux;

COMPENSATIONS POUR LES SERVICES D'EAU POTABLE

14. Une compensation de 217.00 \$ pour l'exploitation et l'entretien du réseau d'eau potable du « Secteur Guay » pour chaque logement desservi par le réseau d'eau potable dudit secteur. Cette compensation est exigée des propriétaires desdits logements;
 - 14.1 Une compensation supplémentaire de 40.00\$ est exigée des propriétaires d'immeubles qui possèdent une piscine creusée ;
 - 14.2 Une compensation supplémentaire de 20.00\$ est exigée des propriétaires d'immeubles qui possèdent une piscine hors terre ;
 - 14.3 Une compensation supplémentaire de 10.00\$ est exigée des propriétaires d'immeubles qui possèdent un bain à remous appelé communément « Spa »;

15. Nonobstant toute disposition contraire, tous les immeubles du « Secteur Guay » étant desservis par un puits privé où la Municipalité de Brigham n'a aucune juridiction, ne sont pas visés par les compensations pour l'exploitation et l'entretien du réseau d'eau potable du « Secteur Guay »;

COMPENSATIONS POUR LES INSTALLATIONS SEPTIQUES

16. Une compensation de 65.94 \$ à l'égard de chaque immeuble muni d'une fosse septique pour le service de vidange aux deux ans. Une compensation additionnelle de 65.94 \$ s'applique pour chaque fosse septique supplémentaire. Cette compensation est exigée des propriétaires desdits immeubles;

17. Une compensation de 32.97 \$ à l'égard de chaque immeuble muni d'une fosse septique pour le service de vidange aux 4 ans. Une compensation additionnelle de 32.97\$ s'applique pour chaque fosse septique supplémentaire. Cette compensation est exigée des propriétaires desdits immeubles.

DISPOSITIONS FINALES

ARTICLE 5

La taxe foncière générale et les compensations sont, dans tous les cas, exigées du propriétaire des immeubles imposés sauf s'il est mentionné autrement dans le présent règlement.

ARTICLE 6

La taxe foncière générale et les compensations doivent être payées en un versement uniquement. Toutefois, lorsque le total est égal ou supérieur à 300.00\$, celles-ci peuvent être payées, au choix du débiteur, en un versement unique ou en trois versements égaux.

Le versement unique ou le premier versement des taxes foncières municipales doit être effectué au plus tard le trentième jour qui suit l'expédition du compte. Le deuxième versement doit être effectué au plus tard le quatre-vingt-dixième jour qui suit le trentième jour de l'expédition du compte. Le troisième versement doit être effectué au plus tard le quatre-vingt-dixième jour qui suit l'écoulement du délai au cours duquel peut être effectué le deuxième versement.

ARTICLE 7

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible immédiatement.

ARTICLE 8

À compter du 1^{er} janvier 2015, les soldes impayés de toute créance due à la municipalité portent intérêt au taux annuel de 14% à compter du moment où ils deviennent exigibles.

ARTICLE 9

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à Brigham, ce 15 décembre 2014.

Normand Delisle
Maire

Jean-François Grandmont, avocat
Directeur général et secrétaire-trésorier

Note: La numérotation des trois derniers paragraphes de l'article 4 (erronément numéroté 19, 20 et 21) a été corrigée.

**2014-300
ADMINISTRATION
RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-05 CONCERNANT LA
TARIFICATION MUNICIPALE POUR CERTAINS BIENS,
ACTIVITÉS ET SERVICES
POUR L'ANNÉE 2015**

Le Maire mentionne l'objet de ce règlement, son coût, sa portée.

Les membres du conseil déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'adopter le Règlement numéro 2014-05 concernant la tarification municipale pour certains biens, activités et services pour l'année 2015.

Des copies ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

**C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-05 CONCERNANT LA
TARIFICATION MUNICIPALE POUR CERTAINS BIENS,
ACTIVITÉS ET SERVICES
POUR L'ANNÉE 2015**

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue 2 décembre 2014 sous la minute 2014-270;

Le Conseil décrète ce qui suit:

ARTICLE 1 Le conseil municipal décrète l'imposition des tarifs suivants pour certains biens, activités et services pour l'année 2015:

1.1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1.1 UTILISATION DU TÉLÉCOPIEUR DE LA MUNICIPALITÉ

- Réception ou envoi de feuilles : 0,10 \$ / feuille

1.1.2 UTILISATION DU PHOTOCOPIEUR

- Copie en noir et blanc : 0,05 \$ / feuille

- Copie couleur : 0,10 \$ / feuille
- Numérisation de document : sans frais

1.1.3 UTILISATION DE LA TIMBREUSE

- coût des timbres

1.1.4 FRAIS POUR CHÈQUES REFUSÉS

Frais pour chèque refusé par la banque (provisions insuffisantes, compte fermé, etc.), arrêt de paiement : 25,00 \$

1.1.5 DIVERS

- Épinglette 3.00 \$
- Chandail 17.00 \$
- Casquette 9.00 \$
- Drapeau 88.00 \$
- DVD ou CD 20.00 \$
- Livre 150 ans d'histoire de Brigham 60.00 \$
- Bac à recyclage Coût réel

1.2 **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

1.2.1 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

1.2.1.1 Lorsque les membres du service de Sécurité incendie de Bromont, Brigham et Saint-Alphonse-de-Granby sont requis pour prévenir ou combattre l'incendie d'un véhicule, le tarif de 1 400,00 \$ par heure sera perçu de toute personne qui n'habite pas le territoire desservi par le service de Sécurité incendie et qui ne contribue pas autrement au financement de ce service, et ce, peu importe l'équipement utilisé.

Ces tarifs sont payables à la Municipalité de Brigham par le propriétaire du véhicule qu'il ait ou non requis l'intervention du service de Sécurité incendie.

1.2.1.2 Aux fins d'application de l'article 1.2.1.1, toute fraction d'heure équivaut à une heure et la durée de l'intervention est calculée à partir de la réception de la demande et se termine lorsque les équipements nécessaires au combat de l'incendie sont de retour au poste de pompier, nettoyés et rangés.

1.2.1.3 Lorsque le service de Sécurité incendie a recours à des services spécialisés de toutes sortes, le coût réel de la facture, plus une somme de 15% à titre de frais administratifs est facturée au propriétaire du bien visé.

1.3 **SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

1.3.1 REMORQUE RADAR

Pour la location de la remorque radar par une autre municipalité :
50 \$/jour (minimum 100 \$)
Installation et enlèvement de la remorque radar (si requis) :
100 \$

La municipalité locataire est responsable des bris accidentels ou du vandalisme.

1.4 TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

1.4.1 RÉPARATION OU BRANCHEMENT AU RÉSEAU D'ÉGOUTS

Pour tout branchement au réseau d'égouts ou pour toute réparation (si le propriétaire de l'immeuble concerné est responsable des dommages), les frais inhérents à l'exécution des travaux plus 15 % de frais d'administration sont exigés.

1.5 LOISIRS – ENTENTE INTERMUNICIPALE

1.5.1 LOISIRS SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY

Pour les activités de loisirs offertes par la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby, la Municipalité de Brigham rembourse à l'utilisateur le coût de la carte loisir jusqu'à concurrence du montant suivant :

- 57 \$ par carte

ARTICLE 2 Les présents tarifs seront, selon le cas, exigés de l'utilisateur ou du propriétaire sauf s'il est mentionné autrement dans le présent règlement. Tout montant exigé en vertu du présent règlement et non acquitté après la date d'échéance portera intérêts au taux décrété par le Conseil.

ARTICLE 3 Le présent règlement remplace, à compter du 1^{er} janvier 2015, le Règlement numéro 2013-11 concernant la tarification municipale pour certains biens, activités et services pour l'année 2014 dont les dispositions demeurent en vigueur le temps que tous les tarifs exigibles et payables à la municipalité soient acquittés et que tous les poursuites et litiges découlant dudit règlement soient réglés.

ARTICLE 4 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Brigham, ce 15 décembre 2014.

Normand Delisle
Maire

Jean-François Grandmont
Directeur général et secrétaire-trésorier

**2014-301
ADMINISTRATION
DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES**

Les membres du conseil, Normand Delisle et Gisèle Thériault déposent leur déclaration écrite d'intérêts pécuniaires conformément à Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

2014-302
URBANISME
RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-06 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME
DE REVITALISATION POUR L'ANNÉE 2015

Le Maire mentionne l'objet de ce règlement, son coût, sa portée.

Les membres du conseil déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement d'adopter le Règlement numéro 2014-06 établissant un programme de revitalisation pour l'année 2015.

Des copies ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-06 ÉTABLISSANT UN
PROGRAMME DE REVITALISATION POUR L'ANNÉE 2015

ATTENDU que le conseil désire favoriser l'établissement de nouveaux propriétaires-résidents dans les limites de la municipalité;

ATTENDU que la municipalité a le pouvoir d'instaurer diverses mesures pour favoriser son développement et qu'il est nécessaire d'agir en ce sens pour stimuler l'économie et le développement;

ATTENDU qu'il est d'intérêt public de favoriser la revitalisation de la Municipalité;

ATTENDU que la construction d'immeubles entraîne des revenus fiscaux additionnels pour la municipalité;

ATTENDU que l'avis de motion d'adoption du présent règlement a été donné à une séance antérieure de ce conseil tenue le 2 décembre 2014, sous la minute numéro 2014-274.

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 Définitions

Aux fins du présent règlement, les mots ou expression utilisés ont le sens suivant :

« **taxe foncière** » signifie toute taxe foncière imposée à l'égard d'un immeuble par la municipalité indépendamment de l'usage qui en est fait, à l'exception des taxes dites d'améliorations locales, des taxes spéciales, des tarifications, et des taxes de services tels qu'aqueduc ou égouts, enlèvement et traitements des déchets et des matières récupérables ou compostables, et les droits sur les mutations immobilières;

« **valeur** » signifie la valeur telle que portée au rôle d'évaluation;

DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES

ARTICLE 2

Les crédits de taxes prévues au présent règlement s'appliquent dans la mesure où ils ne sont pas déduits de subventions à recevoir de d'autres sources.

ARTICLE 3

Les zones concernées à l'annexe 1 du présent règlement correspondent aux zones déterminées par le Règlement sur le zonage numéro 06-101.

PROGRAMME DE SUBVENTIONS À LA CONSTRUCTION RÉSIDEN- TIELLE

ARTICLE 4 **Montant de l'aide**

Dans le cadre du programme de revitalisation décrété par le présent règlement, le conseil accorde un crédit de la taxe foncière générale pour toute nouvelle construction, la rénovation ou l'agrandissement d'un immeuble résidentiel :

Résidence unifamiliale, immeuble multifamilial ou immeuble en copropriété :

- 100 % de la taxe foncière générale pour une période de trois (3) ans à compter de la date d'inscription au rôle d'évaluation foncière;

Dans le cas d'une rénovation ou d'un agrandissement, le crédit de taxes s'applique uniquement sur la valeur ajoutée au rôle d'évaluation foncière (découlant directement des travaux de rénovation ou d'agrandissement) et ce, à compter de la date d'inscription au rôle d'évaluation foncière après la modification, tel que mentionné au « Certificat de l'évaluateur et avis de modification ».

ARTICLE 5 **Conditions d'admissibilité**

Est admissible au crédit de la taxe foncière générale décrété à l'article 4 du présent règlement, la construction résidentielle qui satisfait aux conditions suivantes :

- a) être un bâtiment comprenant au moins une (1) unité d'habitation résidentielle et ayant une valeur portée au rôle (terrain et bâtiment) égale ou supérieure à :
 - résidence unifamiliale : 100 000 \$
 - immeuble de 2 unités d'habitation et plus : 100 000\$
 - condominium, par unité d'habitation : 100 000 \$;
- b) les travaux de construction du bâtiment ont débuté entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 décembre 2015. Les travaux de construction sont réputés «débutés» lorsque les fondations ont été coulées;
- c) le bâtiment est substantiellement terminé et les travaux réalisés sont conformes à tous les règlements municipaux au plus tard le 31 décembre 2016;
- d) dans le cas d'un immeuble à vocation multiple, seule la partie résidentielle de cet immeuble est admissible au programme de subventions résidentielles;
- e) pour être admissible au programme, l'agrandissement ou la rénovation d'un immeuble existant doit nécessiter un investissement immobilier portable au rôle d'au moins 10 000 \$ et doit respecter les critères prévus au présent règlement;
- f) pour être admissible au programme, un logement résidentiel doit être un lieu où une ou des personnes peuvent habiter l'année durant;
- g) chaque unité d'habitation doit comprendre un minimum de trois (3) pièces et demie, dont une chambre à coucher;

- h) la superficie habitable de chaque unité d'habitation doit être d'un minimum de 50 m²;
- i) la nouvelle construction, l'agrandissement ou la rénovation doit être situé dans un secteur de zones assujetties au présent règlement et présentant les caractéristiques suivantes : la majorité des bâtiments de la zone ont été construits depuis au moins 20 ans et la superficie de cette zone est composée pour moins de 25 % de terrains non bâtis.

Les secteurs de zones assujetties sont indiqués sur la liste des zones concernées et sur les plans des secteurs A et B joints aux présentes, à l'annexe 1, pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 6 Attribution du crédit de taxes

Le crédit de taxes est attribué au(x) propriétaire(s) de l'immeuble inscrit au rôle d'évaluation lors de l'émission du crédit.

Pour recevoir son crédit de taxes, le bénéficiaire du programme doit, au préalable, avoir acquitté toutes les sommes dues à la municipalité, outre celles de l'immeuble concerné.

Le montant du crédit de taxes est soustrait du compte de taxes et ce, à chaque année que dure le programme.

PROGRAMME DE SUBVENTIONS COMMERCIALES

ARTICLE 7 Montant des subventions

Dans le but de favoriser le développement commercial, la municipalité accorde une subvention pour toute nouvelle construction ou pour des modifications ayant pour objet de compenser l'augmentation des taxes foncières municipales pouvant résulter de la réévaluation des immeubles après la fin des travaux dans le cas suivant :

- a) pour la construction, l'agrandissement ou la rénovation d'un établissement commercial nécessitant un investissement immobilier d'au moins 10 000 \$:

Trois (3) ans de crédit de la taxe foncière générale à compter de la date d'inscription au rôle d'évaluation foncière après la modification, tel que mentionné au « Certificat de l'évaluateur et avis de modification », sur la valeur ajoutée au rôle selon le cas,

ARTICLE 8 Conditions d'admissibilité

Dans le cas d'un immeuble à vocation multiple, seule la partie commerciale définie au présent règlement est admissible au programme de subventions commerciales.

Les crédits de taxes prévues au présent article sont attribués par la municipalité chaque année, aux derniers propriétaires en titre connus, à la condition que toutes les redevances municipales échues à cette date et touchant l'immeuble concerné aient été acquittées.

Est admissible à la subvention prévue à l'article 7, un immeuble commercial qui est situé dans une zone mentionnée à l'annexe 1 du présent règlement. »

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

ARTICLE 9 Conditions de versement de la subvention

Lorsqu'une inscription au rôle relativement à un immeuble pouvant faire l'objet d'une subvention en vertu du présent règlement est contestée, la subvention n'est versée qu'au moment où une décision finale est rendue sur cette contestation.

Pour recevoir toute subvention prévue au présent Programme, le bénéficiaire doit, au préalable, avoir acquitté toutes les sommes dues à la municipalité outre celles de l'immeuble concerné.

ARTICLE 10 **Inscription au programme et application du programme**

L'émission d'un permis de construction tient lieu d'inscription aux programmes de subventions. L'inscription au présent programme doit avoir lieu avant le 31 décembre 2015.

ARTICLE 11 **Le présent règlement ne s'applique pas dans les cas suivants :**

- a) aux maisons mobiles;
- b) pour la rénovation de quelque immeuble que ce soit, sauf dans la mesure prévue au présent règlement

ARTICLE 12 **Invalidité partielle de la réglementation**

Le conseil déclare par la présente, qu'il adopte séparément chaque chapitre, section, article, paragraphe, sous-paragraphe et alinéa du présent règlement et si une ou des dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles, les autres continuent de produire des effets.

ARTICLE 13 **Préambule**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 14 **Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à Brigham, ce 15 décembre 2014.

Normand Delisle
Maire

Jean-François Grandmont, avocat
Directeur général et secrétaire-trésorier

Annexe 1

Municipalité de Brigham

Règlement numéro 2014-06

PROGRAMME DE REVITALISATION

Liste des zones concernées pour les crédits de taxes

Secteur A :

C1-10, C1-15, E-08-A, E-11, FM-38, R1-14, R1-16, R1-17, R1-32, R1-39, R3-12.

Secteur B :

Zones C1-23, C1-31, I1-34, R1-25, R1-33, R5-24.

2014-303
LOISIRS
PACTE RURAL – COMITÉ DES LOISIRS – CAMP DE JOUR
THÉMATIQUE ET ACCÈS INTERNET - CONTRIBUTION

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- d'appuyer le projet de « Camp de jour thématique clé en main et accès internet » présenté par le Comité des loisirs de Brigham 1974 inc. dans le cadre du Pacte rural de Brome-Missisquoi 2015;
- que la Municipalité de Brigham confirme son engagement à contribuer pour un montant de 1200 \$ afin de permettre la réalisation de ce projet en 2015 lequel permettra notamment aux parents d'avoir accès à un camp de jour thématique de qualité à prix abordable;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer tout document à cet effet.

2014-304
ENVIRONNEMENT
COLLECTE PORTE À PORTE DES FEUILLES MORTES

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- de tenir une collecte porte à porte des feuilles mortes le 17 novembre 2015;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2014-305
PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.
Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

2014-306
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Marc Labrecque, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 21h16.

Normand Delisle
Maire

Jean-François Grandmont
Directeur général et secrétaire-trésorier